

Grand Paris Sud

EN CHIFFRES

2023



SOMMAIRE

ÉDITO

Avec ses 355 010 habitants au 1^{er} janvier 2023, Grand Paris Sud est la 2^{ème} communauté d'agglomération française en nombre d'habitants et l'un des moteurs de la croissance démographique de la région Île-de-France.

Avec une telle dynamique et parce que le territoire est en perpétuelle évolution, en avoir une meilleure connaissance est essentiel dans la mise en œuvre de nos politiques publiques.

Véritable outil d'aide à la décision et d'évaluation, cette nouvelle version de "Grand Paris Sud en chiffres" propose une approche territorialisée de sujets chers à l'agglomération et à ses communes membres dont chacun – , élus, administrations, habitants, entreprises... – peut se saisir.

Michel BISSON
Président de la Communauté
d'agglomération Grand Paris Sud.

02

CHIFFRES CLEFS

04

DÉMOGRAPHIE

08

SOCIAL

11

SANTÉ

13

LOGEMENT

16

ÉDUCATION

18

MOBILITÉ

20

EMPLOI

23

ÉTABLISSEMENTS ÉCONOMIQUES

24

ENVIRONNEMENT

26

GLOSSAIRE



355 010
HABITANTS
en 2020



1,9
INDICE DE
JEUNESSE
en 2019



34 %
DE MÉNAGES
AVEC ENFANTS
en 2019



20 850 €/AN
REVENU DISPONIBLE
MÉDIAN
en 2019



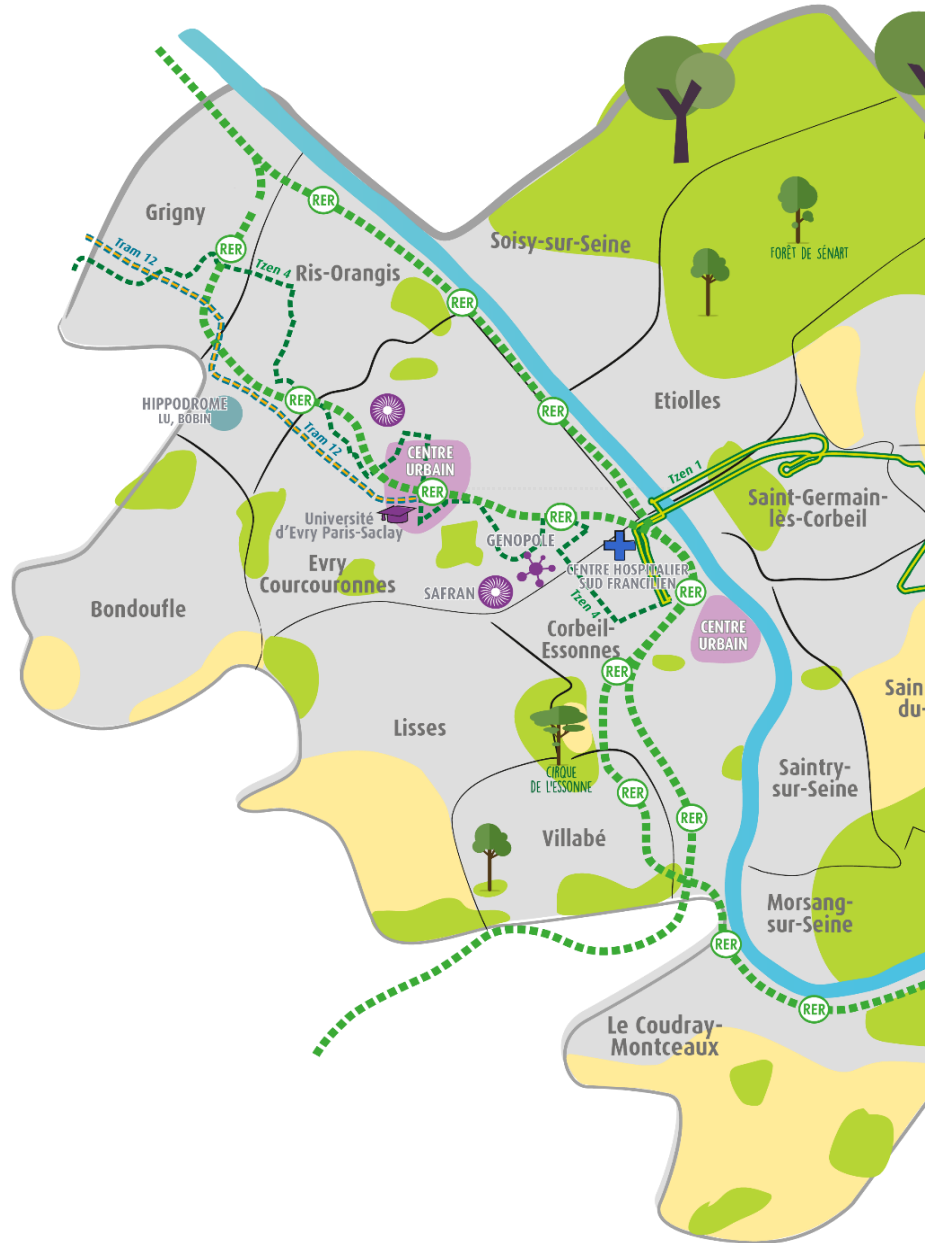
19,1 %
TAUX DE
PAUVRETÉ
en 2019



24,5 %
HABITANTS DANS
19 QPV
en 2019

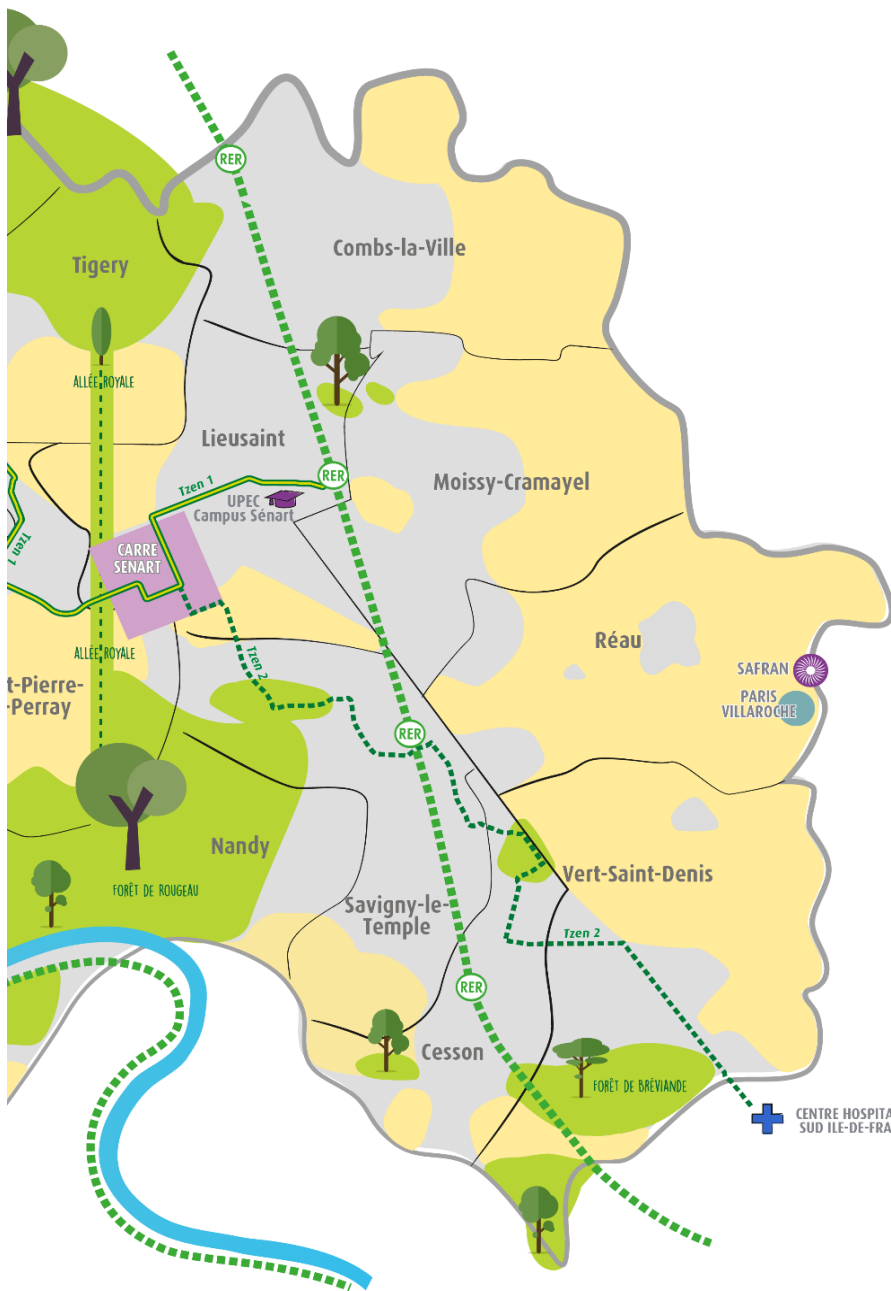


144 398
LOGEMENTS
en 2019



- Tzen 1
- Tzen 2 (projet)
- Tzen 4 (projet)
- Tram T12 (projet)
- RER D

- CENTRALITÉS MAJEURES
- ESPACES NATURELS
- ESPACES AGRICOLES
- ESPACES URBANISÉS



82 100
ÉLÈVES DES 1^{ER} ET 2ND
DEGRÉS
en 2020



24 750
ÉTUDIANTS
en 2020



31 118
ÉTABLISSEMENTS
ÉCONOMIQUES
en 2020



145 323
EMPLOIS
en 2019



148 629
ACTIFS OCCUPÉS
en 2019



32,7 %
DE LOGEMENTS
SOCIAUX
en 2021



2,6
PERSONNES
PAR MÉNAGE
en 2019



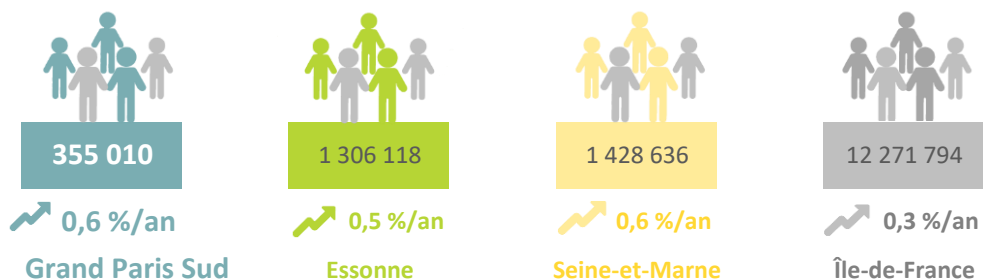
5,8
MÉDECINS POUR
10 000 HABITANTS
en 2021

GRAND PARIS SUD, 13^e EPCI LE PLUS PEUPLÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

>>> Population légale au 1^{er} janvier 2023 et évolution annuelle depuis 2017*

+ 0,6 % d'habitants/an entre 2014 et 2020.

Avec une telle évolution, la croissance démographique de Grand Paris Sud se situe bien au-dessus des niveaux francilien et essonnien et est similaire à la croissance seine-et-marnaise.

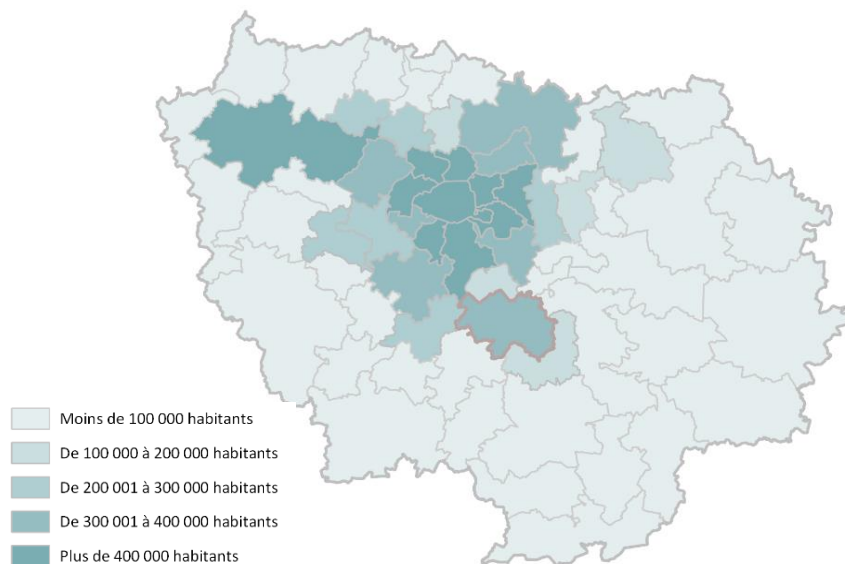


*Les données de populations légales publiées au 1^{er} janvier 2023 se réfèrent à la population du 1^{er} janvier 2020, dernier recensement en date de l'INSEE, et celles de 2017 du recensement de 2014.

>>> Population légale des EPCI franciliens au 1^{er} janvier 2023

13^e EPCI francilien sur 63 en nombre d'habitants.

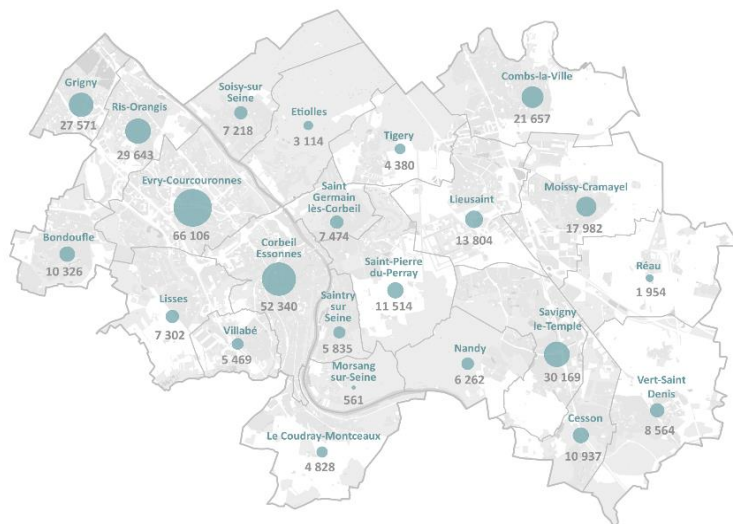
Grand Paris Sud se classe parmi les territoires les plus importants de la région en termes de population. Au niveau français, le territoire se positionne à la 27^e place des EPCI sur 1 266 et 2^e Communauté d'agglomération (CA).



>>> Population légale des communes de Grand Paris Sud au 1^{er} janvier 2023

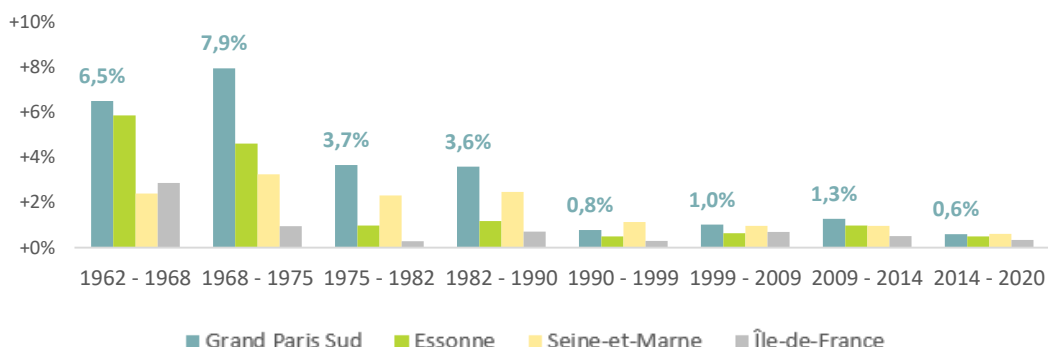
De 561 à 66 106 habitants.

Grand Paris Sud est constitué de 23 communes au nombre d'habitants contrasté : de 561 habitants à Morsang-sur-Seine à 66 106 habitants à Evry-Courcouronnes, commune par ailleurs la plus peuplée de l'Essonne.



UN RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

>>> Évolution annuelle moyenne de la population depuis 1962

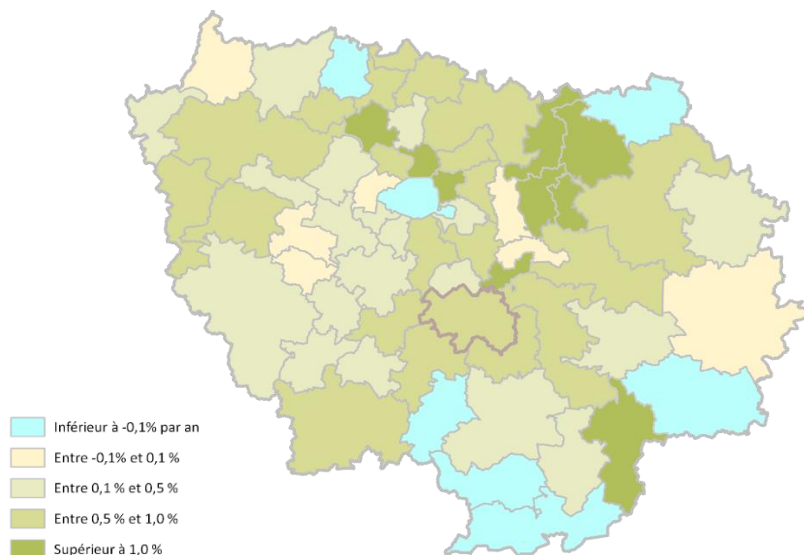


De 63 881 habitants en 1962 à 355 010 en 2020.

La population de Grand Paris Sud a été multipliée par 5,5 en presque 60 ans.

Cependant, si sa croissance a toujours été notable et très souvent supérieure aux territoires ici présentés, elle ralentit fortement ces dernières années.

>>> Évolution de la population des EPCI franciliens entre 2014 et 2020

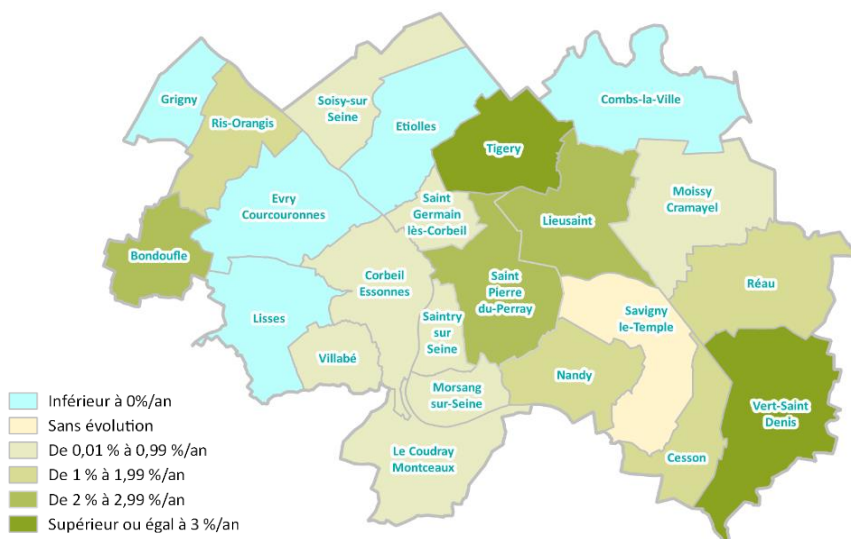


24^e EPCI francilien sur 63 en croissance de population.

Comparée à la période précédente, l'évolution démographique de Grand Paris Sud est moins importante. Elle passe ainsi de + 1,3 % /an entre 2009 et 2014 à + 0,6 % entre 2014 et 2020.

Grand Paris Sud reste cependant parmi les territoires les plus dynamiques en termes d'évolution de population.

>>> Évolution de la population des communes de Grand Paris Sud entre 2014 et 2020



De - 0,9 % à + 4,6 % d'habitants /an.

Entre 2014 et 2020, cinq communes du territoire perdent des habitants : Étiolles, Lisses, Grigny, Combs-la-Ville et Évry-Courcouronnes.

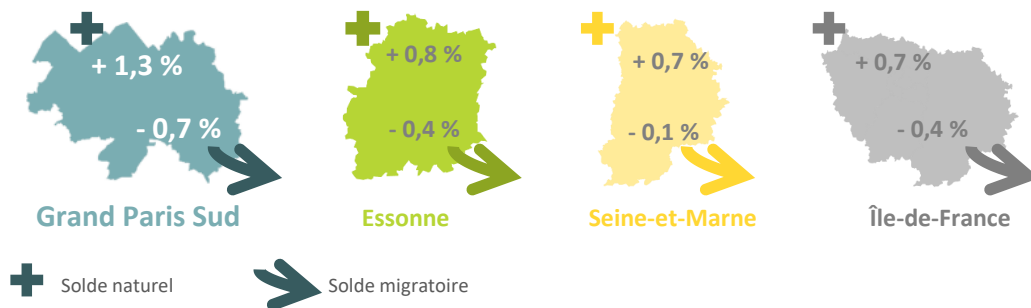
Une stabilité est observée à Savigny-le-Temple.

Enfin, les deux communes les plus dynamiques démographiquement sont Tigery (+ 4,6 % /an) et Vert-Saint-Denis (+ 3 % /an).

UNE CROISSANCE PORTÉE PAR LE SOLDE NATUREL

>>> Variation annuelle du solde naturel et du solde migratoire entre 2014 et 2020

Source : INSEE - Recensement de la population 2020



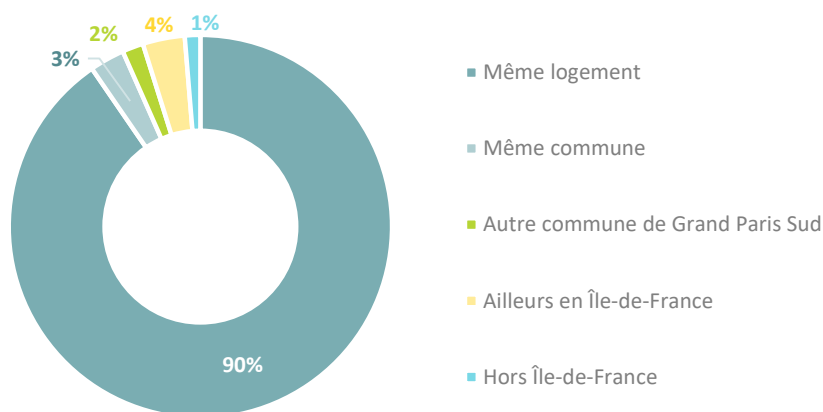
+ 1,3 % d'excédent naturel par an entre 2014 et 2020.

À Grand Paris Sud, si l'excédent naturel est particulièrement élevé (+ 1,3 % /an en moyenne), le déficit migratoire l'est également (- 0,7 % /an), ramenant la croissance de Grand Paris Sud à des valeurs proches de celles des autres territoires.

UN MOUVEMENT DE LA PETITE COURONNE VERS LA GRANDE COURONNE ET LA PROVINCE

>>> Lieux de résidence des habitants de Grand Paris Sud un an auparavant

Source : INSEE - Recensement de la population 2019

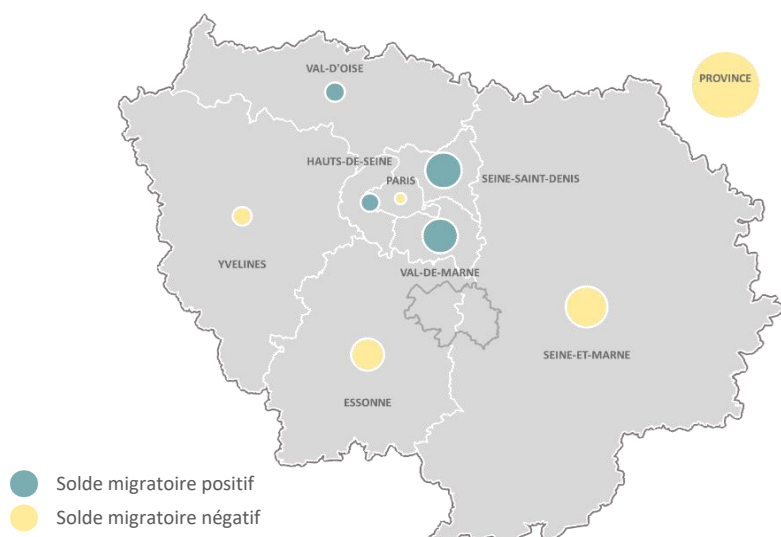


5 % de nouveaux arrivants sur le territoire en un an.

En 2019, 95 % des habitants de Grand Paris Sud vivaient déjà sur le territoire un an auparavant : 90 % dans le même logement, 3 % dans un autre logement de la même commune et 2 % dans une autre commune.

>>> Solde migratoire par département

Source : INSEE - Recensement de la population 2019



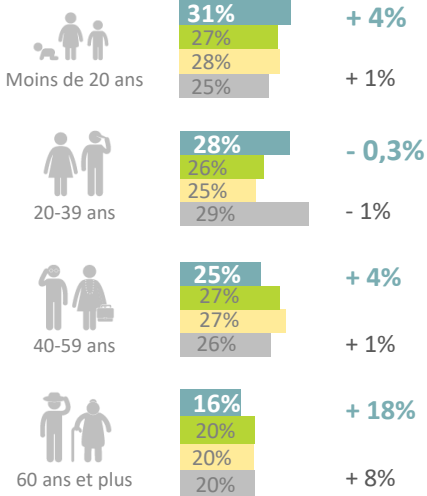
Un mouvement du coeur de l'Île-de-France vers la périphérie.

Grand Paris Sud accueille plus d'habitants venant de la petite couronne qu'il n'en part pour ces départements. Inversement, quand les personnes quittent le territoire, c'est pour aller principalement vers une commune de province puis de Seine-et-Marne ou de l'Essonne.

UNE FORTE PRÉSENCE DE JEUNES ET DE FAMILLES

>>> Population par âge

2013-2019
(en nombre)



>>> Indice de jeunesse

1,9 jeune de moins de 20 ans pour une personne de 60 ans et + à Grand Paris Sud

1,3 en Essonne
1,4 en Seine-et-Marne
1,2 en Île-de-France



+ D'INFOS : Grand Paris Sud en 2030 : tendances démographiques, L'Observatoire, novembre 2021.

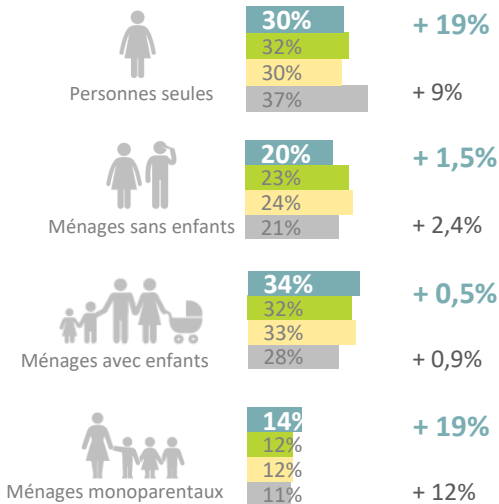
5^e EPCI francilien sur 63 sur l'indice de jeunesse.

La population de Grand Paris Sud est caractérisée par sa jeunesse. Les moins de 20 ans représentent ainsi presque un tiers des habitants du territoire et ils continuent d'augmenter à un rythme important.

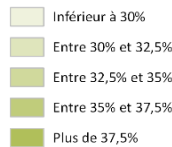
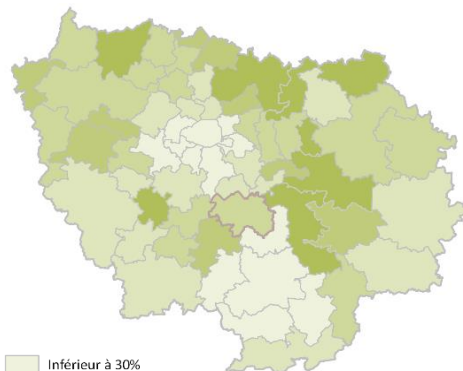
Si les 60 ans et plus y sont minoritaires, un vieillissement rapide s'opère (+ 18 % entre 2013 et 2019).

>>> Structure des ménages

2013-2019
(en nombre)



>>> Ménages avec enfants par EPCI francilien

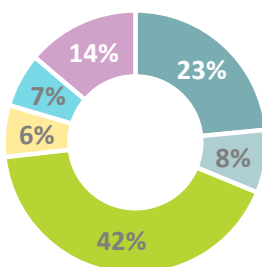


20^e EPCI francilien sur 63 concernant la part des ménages avec enfants.

Plus d'un tiers des ménages de Grand Paris Sud correspondent à cette structure familiale. Ils augmentent cependant peu en nombre sur la période récente à l'inverse des ménages monoparentaux et des personnes seules qui progressent fortement (+ 19 % pour chacun).

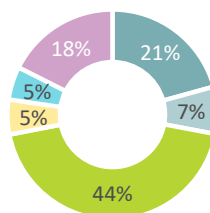
>>> Activité de la population

Grand Paris Sud

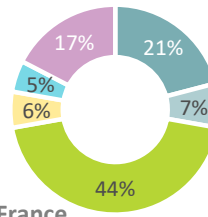


- Élèves
- Étudiants
- Actifs occupés
- Demandeurs d'emploi
- Inactifs
- Retraités

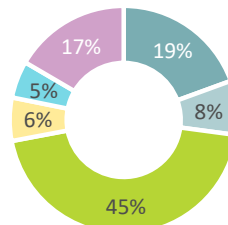
Essonne



Seine-et-Marne



Île-de-France



48 % des habitants du territoire sont des actifs occupés ou des demandeurs d'emploi.

C'est moins qu'en Essonne (49 %), en Seine-et-Marne (50 %) et en Île-de-France (51 %).

Les élèves et les étudiants sont plus nombreux à Grand Paris Sud (31 %) reflétant la jeunesse de la population du territoire.

UN TERRITOIRE AU FAIBLE NIVEAU DE VIE

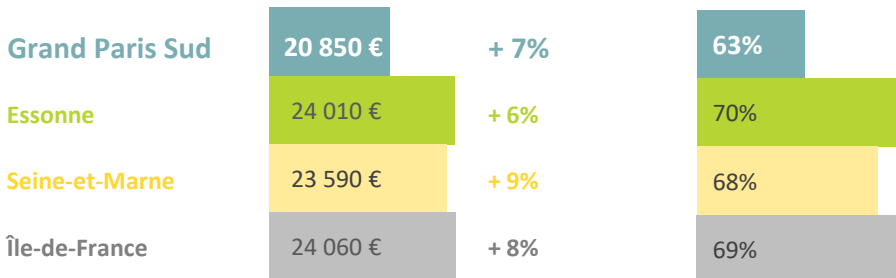
>>> Revenu disponible médian et imposition en 2019



Revenu disponible médian annuel par UC* et évolution 2012-2019



Part de ménages imposés



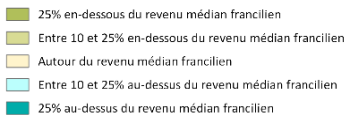
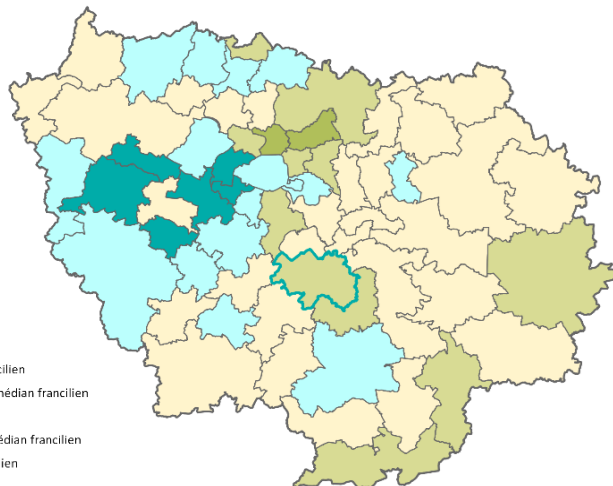
*Unité de consommation

+ 7 % de revenu disponible médian entre 2012 et 2019.

À Grand Paris Sud, la moitié des habitants vivaient avec moins de 20 850 € par an et par UC en 2019, contre 19 472 € en 2012.

Cette croissance de 7 % est plus faible qu'ailleurs, à l'exception de l'Essonne.

>>> Revenu disponible médian des EPCI franciliens en 2019

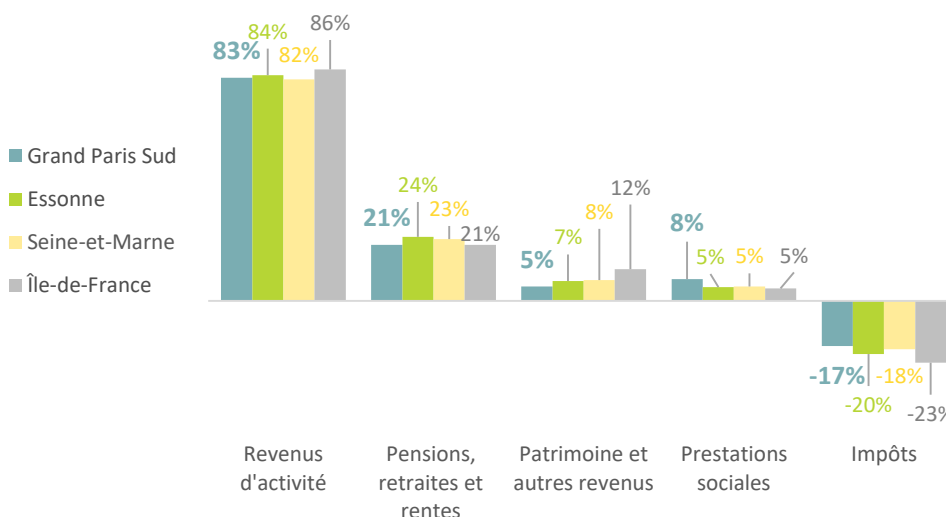


58^e EPCI francilien sur 63 concernant le revenu disponible médian.

Grand Paris Sud fait partie des territoires au plus faible niveau de vie.

Les Franciliens disposaient d'un revenu supérieur de 3 210 € par an et par UC. Les écarts de niveau de vie s'amplifient, le décrochage le plus important s'opérant avec le niveau français (écart multiplié par 3,4).

>>> Décomposition des revenus en 2019



83 % des revenus proviennent d'activités.

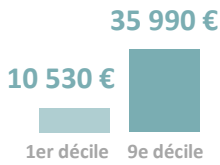
Si la grande majorité des revenus des habitants de Grand Paris Sud sont constitués de revenus d'activité, la part des prestations sociales est particulièrement importante, reflétant la plus grande présence de familles et de ménages pauvres. De fait, les revenus du patrimoine et la part reversée aux impôts sont faibles.

DES INÉGALITÉS DE NIVEAU DE VIE MARQUÉES PAR LA PAUVRETÉ

>>> Écarts de revenus disponibles médians par an et UC en 2019

Source : INSEE, FILOSOFI 2019.

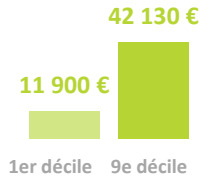
Grand Paris Sud



3,4

Rapport interdécile

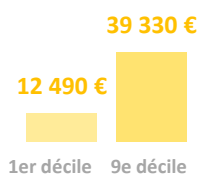
Essonne



3,5

Rapport interdécile

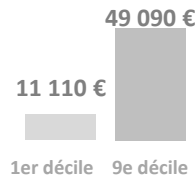
Seine-et-Marne



3,1

Rapport interdécile

Île-de-France



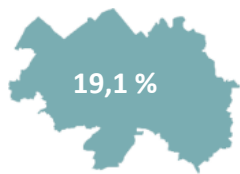
4,4

Rapport interdécile

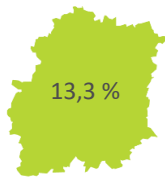
De 10 530 € à 35 990 € par an et UC en 2019.

Les niveaux de vie des plus modestes et des plus aisés à Grand Paris Sud sont inférieurs à ceux observés en Île-de-France, en Essonne et en Seine-et-Marne.

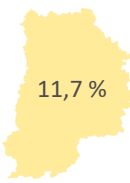
Les 10 % les plus riches ont un niveau de vie 3,4 fois supérieur aux 10 % les plus pauvres, quand cet écart est de 4,4 pour les Franciliens.



Taux de pauvreté



Taux de pauvreté



Taux de pauvreté



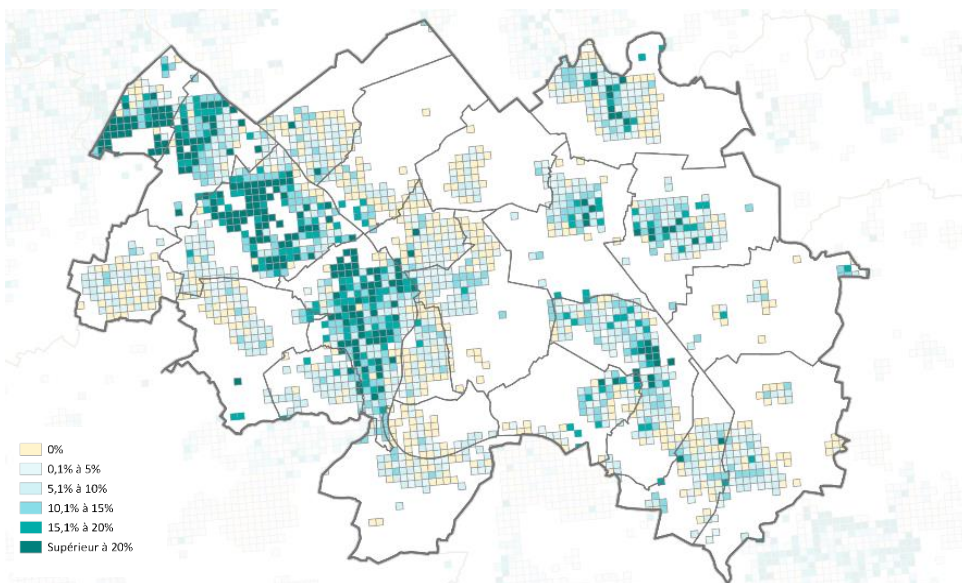
Taux de pauvreté

19,1 % des ménages pauvres en 2019.

Ce taux se révèle bien supérieur à ceux des territoires de comparaison.

>>> Carreaux de pauvreté à Grand Paris Sud

Source : INSEE, FILOSOFI 2017.



9^e EPCI francilien sur 63 concernant la part de pauvres dans la population.

La pauvreté est particulièrement présente à Grand Paris Sud qui se classe parmi les EPCI franciliens les plus touchés. Si elle se concentre majoritairement au sein des 19 Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), 41 % des pauvres habitent en-dehors en 2018.

+ D'INFOS : Inégalités et niveau de vie : quelle situation à Grand Paris Sud, L'Observatoire, décembre 2022.

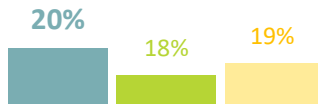
DES ALLOCATAIRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) PLUS PRÉCAIRES

>>> Caractéristiques des allocataires de la Caisse d'allocations familiales

Source : Caisse d'allocations familiales, au 31 décembre 2021

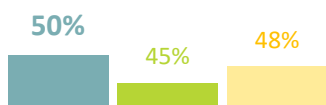


Population couverte par au moins une prestation



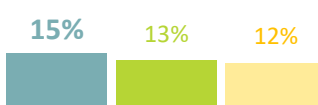
Allocataires aux revenus fragiles

(Revenus supérieurs au seuil de bas revenus grâce aux prestations de la CAF)



Allocataires d'au moins une prestation précarité

(Comprend l'Allocation aux adultes handicapés, le Revenu de solidarité active et la Prime d'activité)



Allocataires dépendant à 100 % des aides de la CAF

(Poids des prestations dans les ressources des allocataires, comprenant revenus et prestations)

■ Grand Paris Sud ■ Essonne ■ Seine-et-Marne

6 habitants sur 10 couverts par au moins une prestation de la CAF.

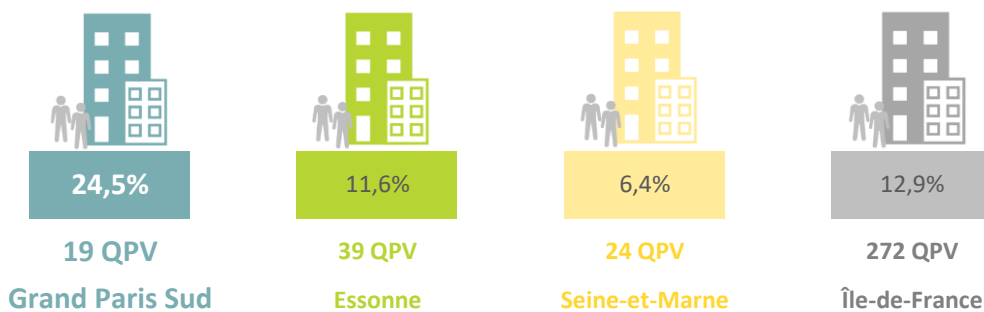
Cette proportion est plus importante qu'en Essonne et en Seine-et-Marne.

Parmi les allocataires habitant Grand Paris Sud, les proportions de personnes aux revenus fragiles, de bénéficiaires d'au moins une prestation précarité et celles dont les ressources sont constituées à 100 % des aides de la CAF sont plus conséquentes.

UNE PART IMPORTANTE D'HABITANTS EN QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV)

Source : INSEE - Recensement de la population 2018

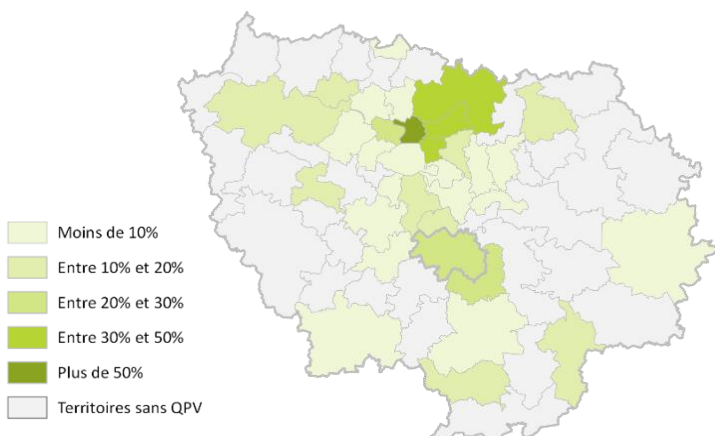
>>> Part de la population vivant en QPV et nombre de QPV



1 habitant de Grand Paris Sud sur 4 vit en QPV.

Constitué de 19 QPV, 16 se situent sur la partie essonnoise et 3 sur la partie seine-et-marnaise du territoire. Un quart des habitants de Grand Paris Sud vivaient dans ces zones prioritaires en 2018.

>>> Population vivant en QPV par EPCI francilien

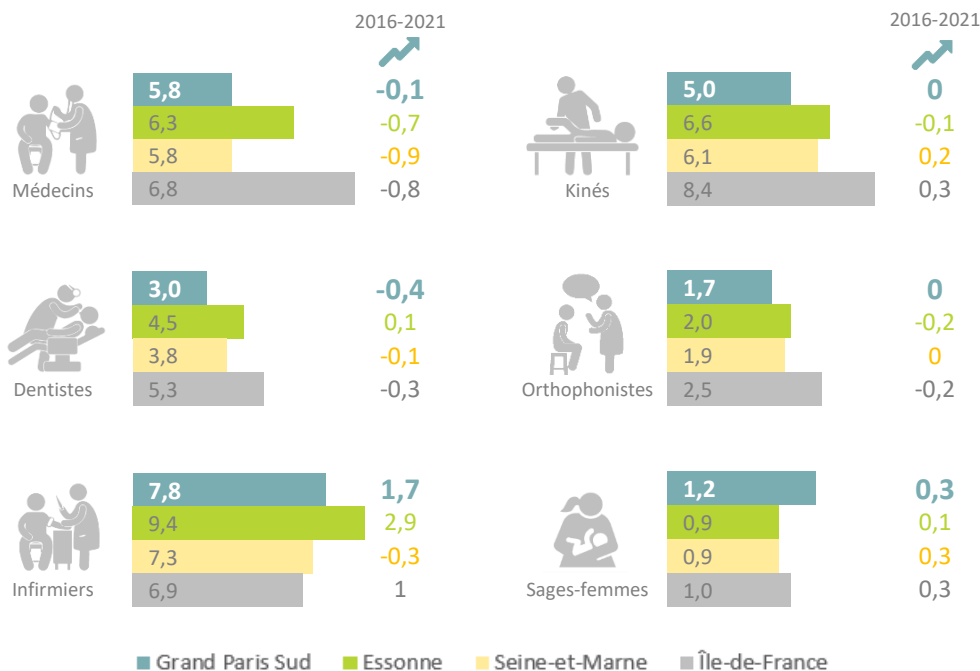


5^e EPCI francilien sur 34 ayant des QPV pour la part de la population vivant en QPV.

+ D'INFOS : Atlas des Quartiers prioritaires de la politique de la ville de Grand Paris Sud, Observatoire territorial, 2022.

UN NOMBRE DE PROFESSIONNELS LIBÉRAUX PAR HABITANT INFÉRIEUR AUX TERRITOIRES DE COMPARAISON

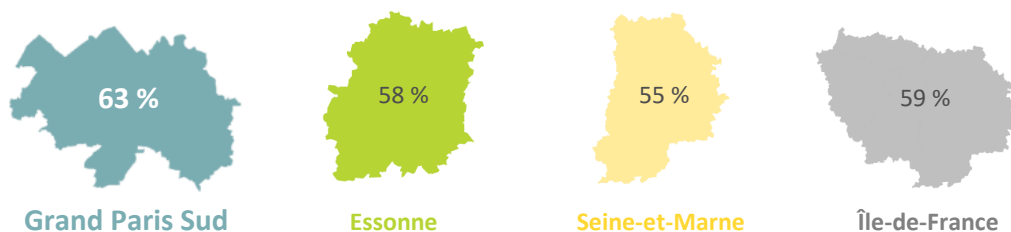
>>> Nombre de professionnels de santé libéraux pour 10 000 habitants au 31/12/2021



5,8 médecins généralistes pour 10 000 habitants.

Comparé aux territoires ici observés, Grand Paris Sud apparaît comme sous-doté en professionnels de santé libéraux et plus particulièrement pour les médecins généralistes, les dentistes, les kinésithérapeutes et les orthophonistes.

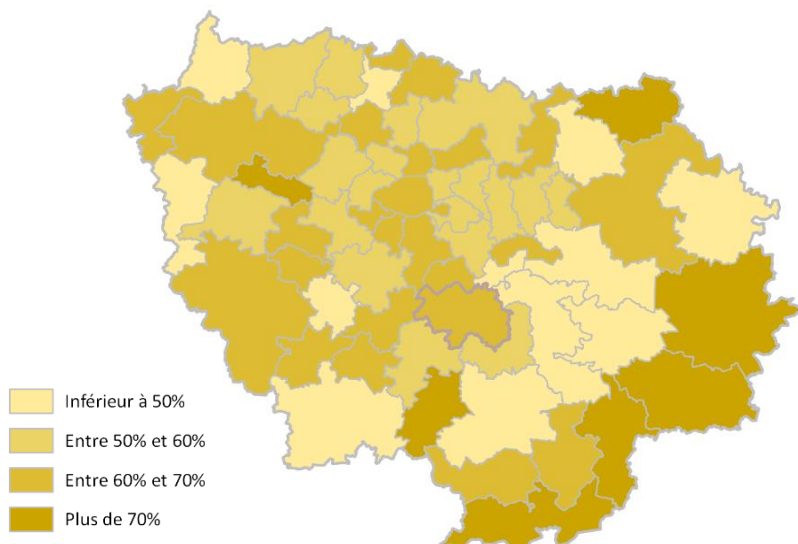
>>> Médecins généralistes libéraux âgés de 55 ans et plus en 2021



63 % des médecins généralistes ont 55 ans et plus.

C'est bien plus que sur les territoires dans lesquels s'inscrit Grand Paris Sud.

>>> Médecins généralistes libéraux âgés de 55 ans et plus par EPCI francilien en 2021

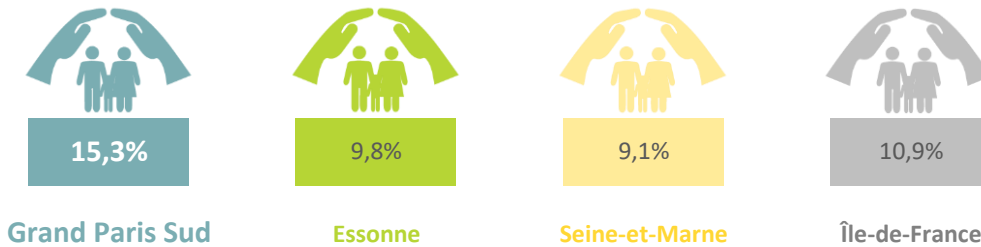


19° EPCI francilien sur 63 pour la part de médecins âgés de 55 ans et +.

UNE PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES DE SANTÉ IMPORTANTE

>>> Part de la population bénéficiant de la Complémentaire santé solidaire* (CSS) en 2020

Source : Terridiag 2020



*Aide pour payer les dépenses de santé selon une limite de ressources à ne pas dépasser.

15,3 % de bénéficiaires de la CSS*.

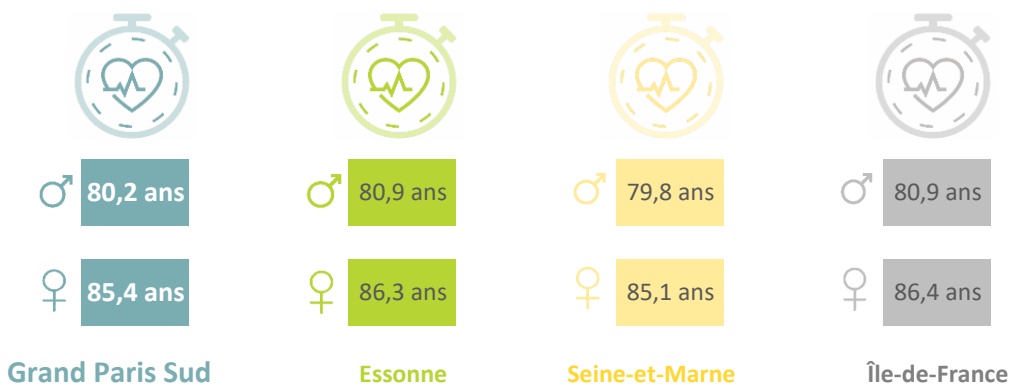
Cette valeur est entre 4,3 et 6,2 points supérieure à celles des territoires de comparaison.

La forte présence de personnes fragiles à Grand Paris Sud explique en grande partie ce pourcentage élevé.

UNE ESPERANCE DE VIE PLUS FAIBLE

>>> Espérance de vie à la naissance (période de référence : 2013 - 2017)

Source : Institut Paris Région - Observatoire Régional de la Santé



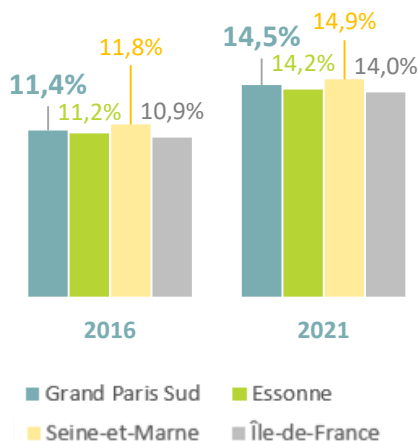
Une espérance de vie de 80,2 ans pour les hommes et 85,4 ans pour les femmes.

Si les valeurs sont relativement proches d'un territoire à un autre, l'espérance de vie à la naissance des habitants de Grand Paris Sud est plus faible qu'en Île-de-France et en Essonne.

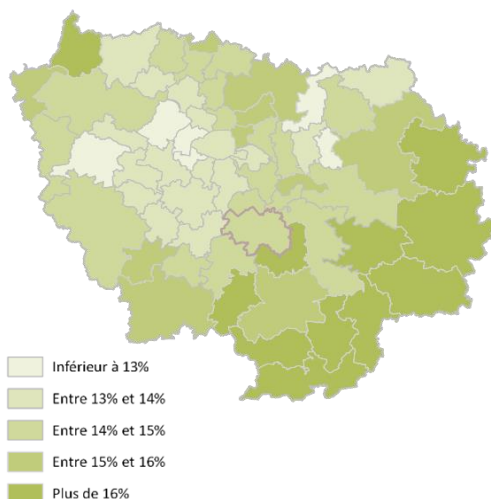
Un écart important s'observe notamment pour les femmes (1 an avec les Franciliennes).

>>> Population avec une Affection de longue durée (ALD) en 2016 et 2021

Source : Système national des données de santé 2016 et 2021



>>> Population avec une ALD en 2021 par EPCI francilien



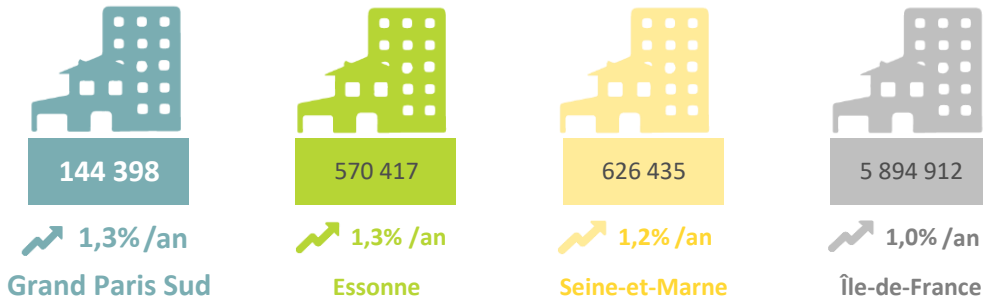
29^e EPCI francilien sur 63 pour la part des ALD en 2021.

Si la part de la population ayant une ALD est relativement similaire entre les territoires, elle est légèrement supérieure à Grand Paris Sud par rapport aux niveaux francilien et essonnien.

UNE ÉVOLUTION NOTABLE DU NOMBRE DE LOGEMENTS, UN PARC SOCIAL IMPORTANT

>>> Nombre de logements en 2019 et évolution entre 2013 et 2019

Source : INSEE - Recensement de la population 2019



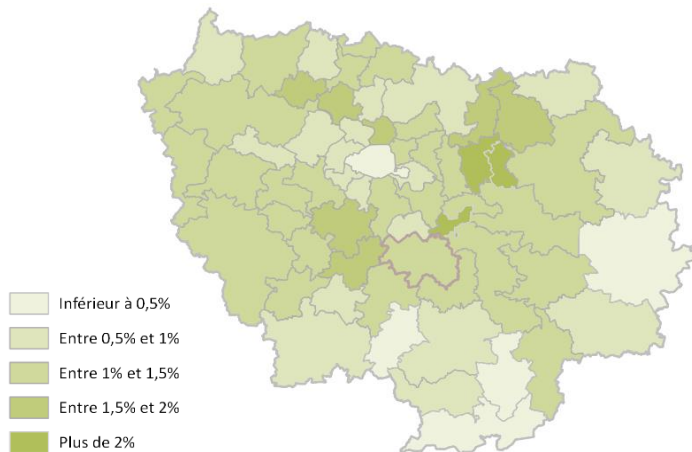
20^e EPCI francilien sur 63 concernant l'évolution du nombre de logements entre 2013 et 2019.

Avec + 1,3 % de logements par an (soit environ 1 750 logements par an en moyenne sur la période), Grand Paris Sud se classe parmi les EPCI les plus producteurs.

Cette évolution est équivalente à celle de l'Essonne mais se classe au-dessus des autres territoires de comparaison.

>>> Évolution annuelle du nombre de logements entre 2013 et 2019 par EPCI francilien

Source : INSEE - Recensement de la population 2019



>>> Taux de logements sociaux au 1^{er} janvier 2021 (loi SRU)

Source : DRIHL Île-de-France

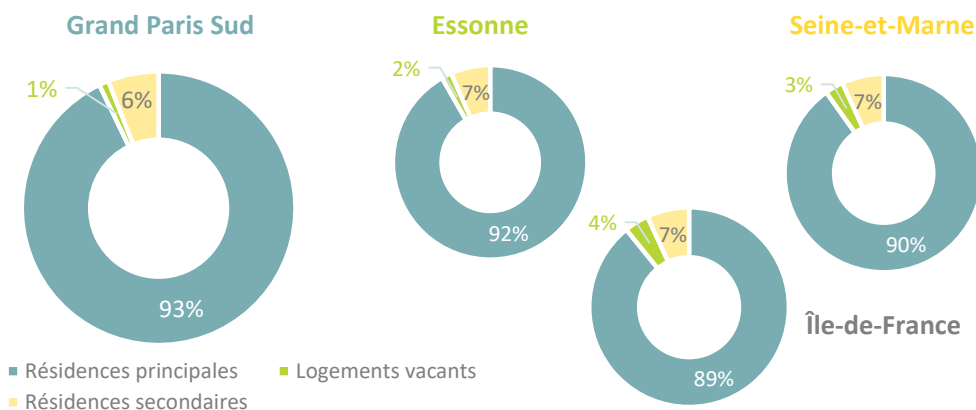


1 logement sur 3 fait partie du parc social.

(au sens de la loi SRU)

>>> Occupation des logements en 2019

Source : INSEE - Recensement de la population 2019

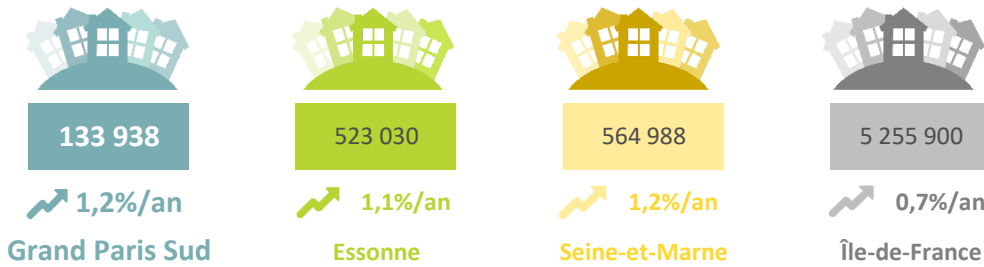


93 % des logements sont des résidences principales.

Cette proportion est légèrement plus importante à Grand Paris Sud du fait d'une moindre présence de logements vacants et de résidences secondaires.

UN NOMBRE DE PERSONNES PAR MÉNAGE IMPORTANT

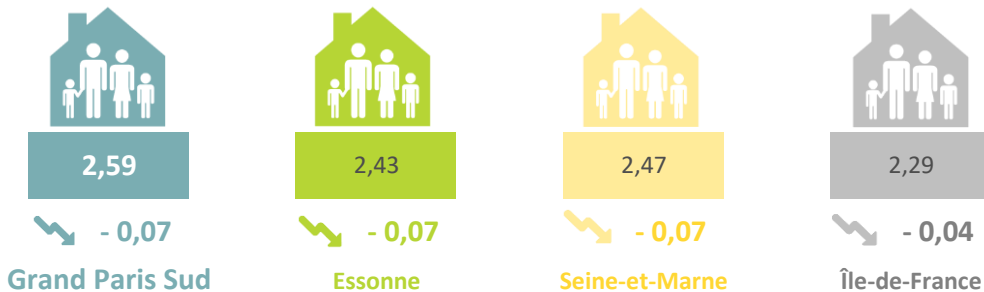
>>> Nombre de ménages en 2019 et évolution entre 2013 et 2019 (résidences principales)



+ 1,2 % de ménages par an entre 2013 et 2019.

À l'image de l'évolution de la population et du nombre de logements, le nombre de ménages augmente à Grand Paris Sud autant qu'en Essonne et en Seine-et-Marne.

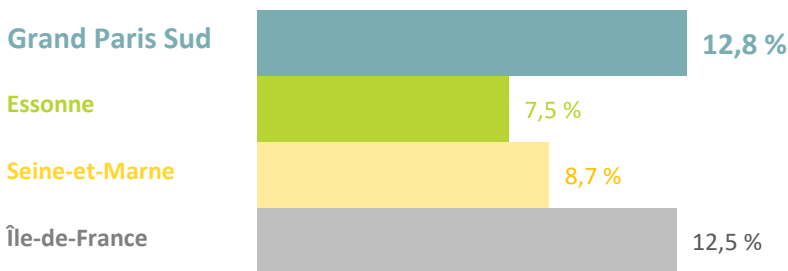
>>> Nombre de personnes par ménage en 2019 et évolution entre 2013 et 2019 (résidences principales)



2,59 personnes par ménage en 2019.

Cette valeur est supérieure à celle des territoires de comparaison. La diminution de la taille des ménages est quant à elle similaire à celle de l'Essonne et de la Seine-et-Marne.

>>> Résidences principales sur-occupées en 2019 (hors studio d'une personne)

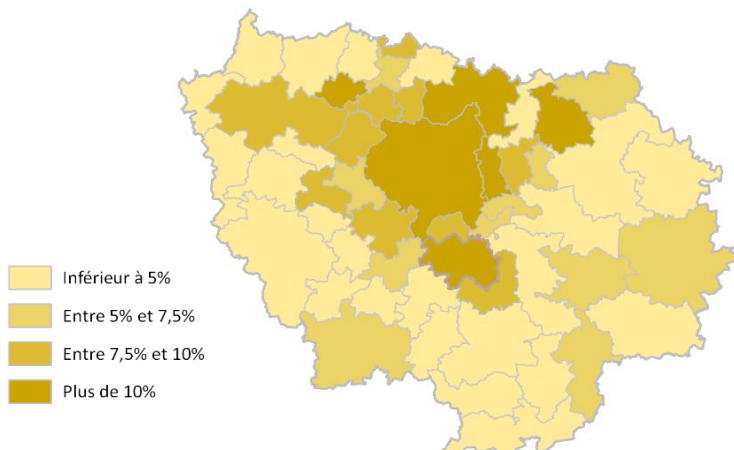


12,8 % de logements sur-occupés en 2019.

Ce taux est supérieur de 5 points à celui de l'Essonne et de 4 points à celui de la Seine-et-Marne.

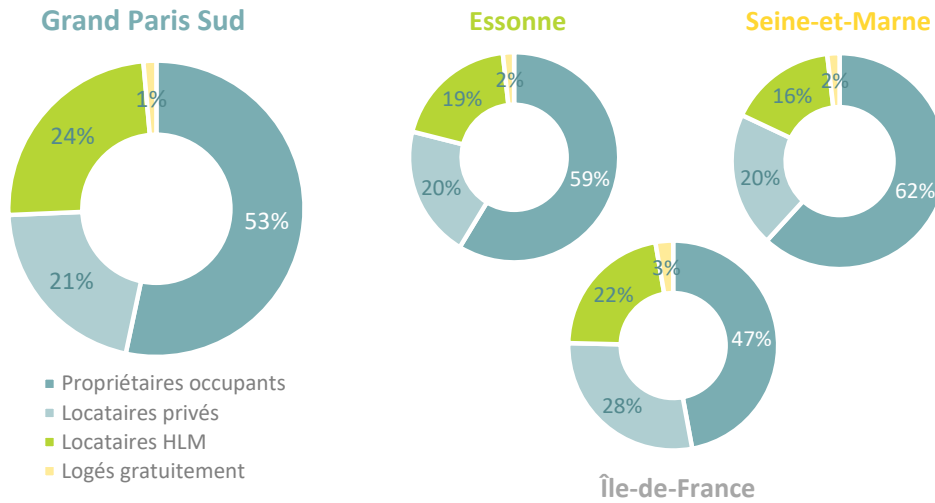
Grand Paris Sud se classe alors 2^e EPCI francilien, hors métropole du Grand Paris, concernant la suroccupation et est légèrement au-dessus de la valeur régionale.

>>> Résidences principales suroccupées en 2019 par EPCI francilien



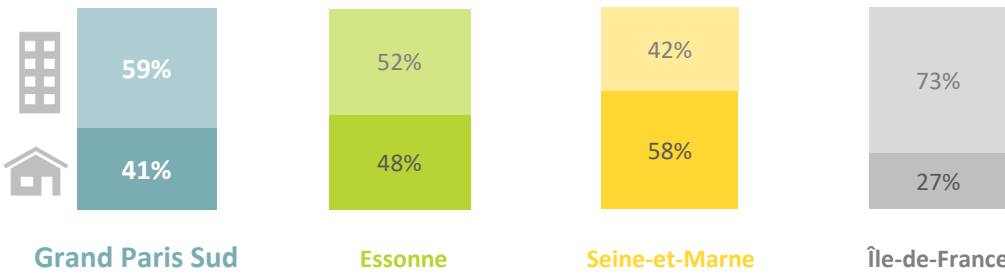
UN PARC DE LOGEMENTS EN RÉSIDENCE PRINCIPALE ESSENTIELLEMENT CONSTITUÉ D'APPARTEMENTS

>>> Occupation des résidences principales



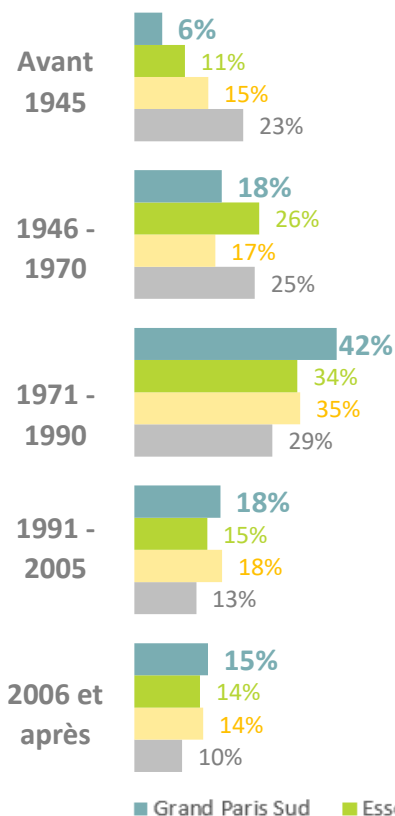
53 % de logements occupés par leurs propriétaires.
À Grand Paris Sud, comme ailleurs, la majorité des résidences principales sont occupées par leurs propriétaires. C'est cependant moins qu'en Seine-et-Marne et en Essonne. Cela s'explique par une proportion de locataires en HLM plus importante que sur les territoires de comparaison.

>>> Résidences principales par type de logement

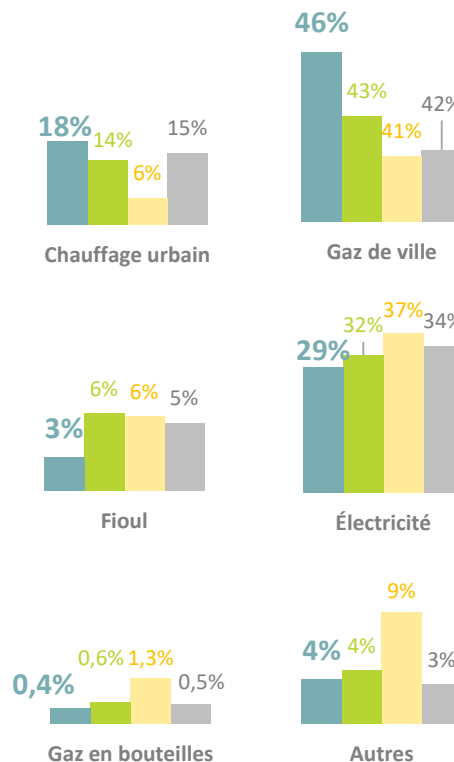


58 % des résidences principales sont des appartements.
C'est bien plus qu'en Seine-et-Marne, où les pavillons prédominent, et en Essonne, où la répartition entre les types de logements est équilibrée. La région est largement caractérisée par une forte présence d'appartements.

>>> Ancienneté des résidences principales



>>> Type de chauffage des résidences principales



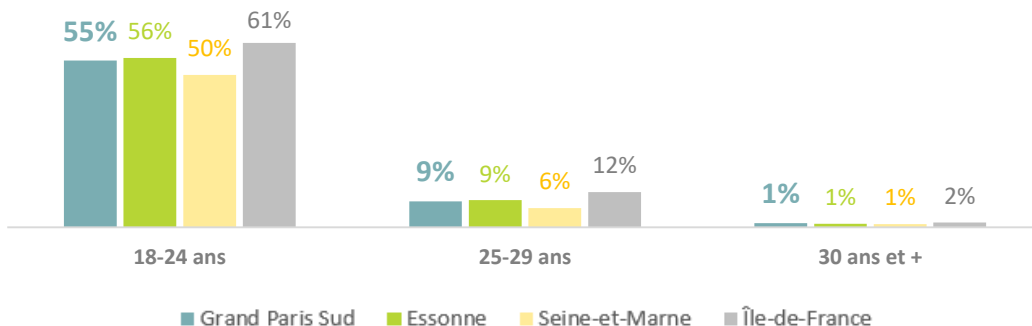
75 % des logements construits après 1971.
Ce taux est significativement supérieur à celui de l'Île-de-France (52 %) et correspond au développement des villes nouvelles et à l'augmentation des constructions en grande couronne.

46 % des logements chauffés au gaz et 18 % par le chauffage urbain.
Le gaz de ville et le chauffage urbain sont significativement plus utilisés à Grand Paris Sud (64 % des moyens de chauffage contre 57 % en Essonne et en Île-de-France et 47 % en Seine-et-Marne).

UN TAUX DE SCOLARISATION MOINS IMPORTANT QU'À L'ÉCHELLE FRANCILIENNE

>>> Taux de scolarisation en 2019

Source : INSEE, recensement de la population 2019

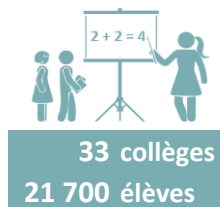


Moins de jeunes scolarisés à partir de 18 ans.

Les jeunes de Grand Paris Sud ont tendance à sortir plus vite du système scolaire, comparativement aux Franciliens.

>>> Établissements et effectifs des 1^{er} et 2nd degrés à Grand Paris Sud à la rentrée 2021

Source : Ministère de l'Éducation nationale



Un peu plus de 82 000 élèves scolarisés, 1^{er} et 2nd degrés confondus.

Au total, 5,3 % des élèves de ces niveaux sont scolarisés dans le privé (sous contrat).

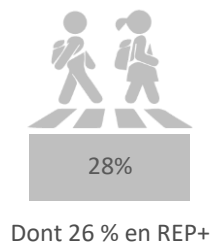
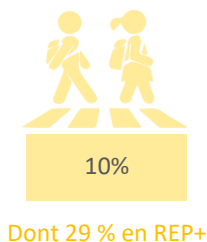
5,3% d'élèves scolarisés dans le privé à Grand Paris Sud (Établissements sous contrat).

UNE FORTE PRÉSENCE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

>>> Part des élèves relevant de l'éducation prioritaire à la rentrée 2021

Source : Ministère de l'Éducation nationale

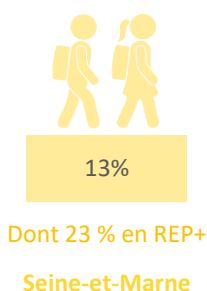
1er degré



Plus d'un tiers des élèves en éducation prioritaire à la rentrée 2021.

Ces proportions sont bien supérieures à celles des territoires de comparaison. Parmi ces élèves, la moitié relève du REP+.

Collèges



LES ÉTUDIANTS ET APPRENTIS DU TERRITOIRE

>>> Nombre d'étudiants et apprentis scolarisés à Grand Paris Sud

Source : Grand Paris Sud, rentrée 2022

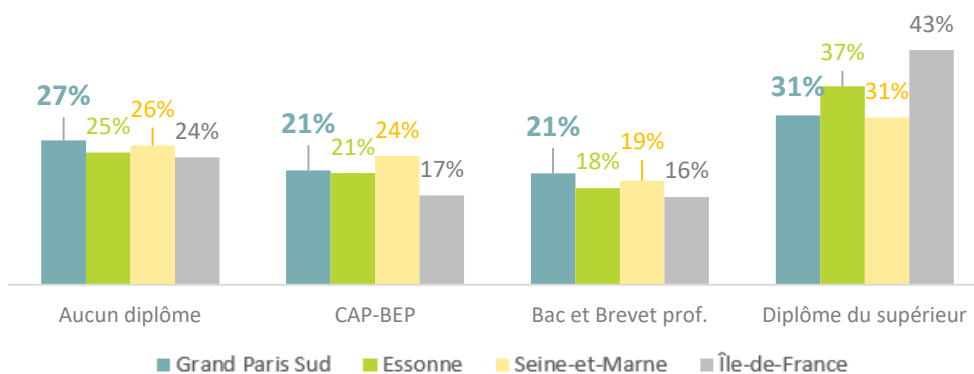


Grand Paris Sud compte **24 750 étudiants et apprentis à la rentrée 2022**. Ces derniers sont répartis au sein de 40 établissements implantés sur le territoire proposant une formation de l'enseignement supérieur post bac ou post prépa. 11 % sont scolarisés dans le privé.

NIVEAU DE FORMATION

>>> Diplôme obtenu le plus élevé chez les 15 ans et +, non-scolarisés

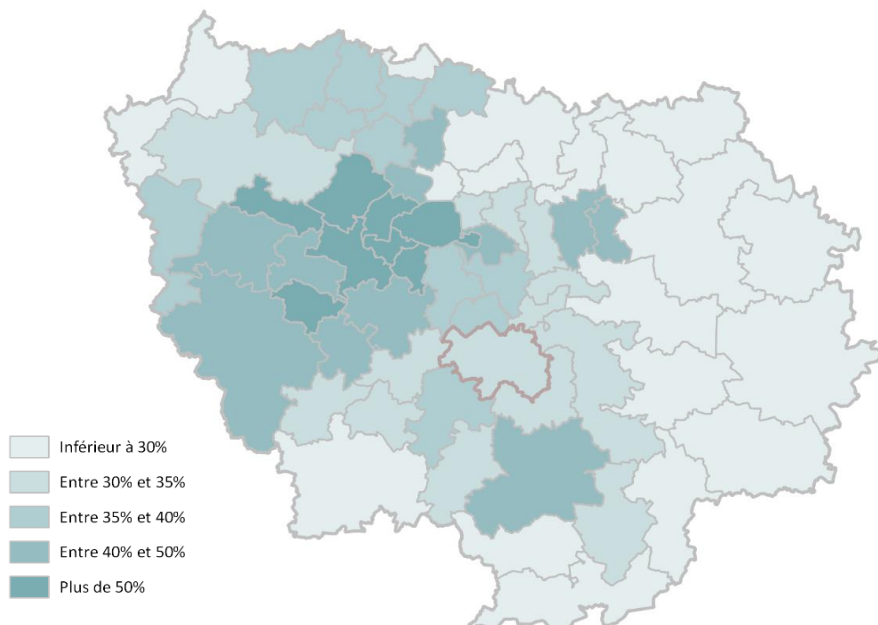
Source : INSEE, recensement de la population 2019



1 habitant sur 2 sorti du système scolaire a, a minima, obtenu le baccalauréat.

C'est 7 points de moins que les franciliens (59 %). Le taux de personnes sans diplôme est légèrement supérieur à Grand Paris Sud.

>>> Diplôme obtenu le plus élevé chez les 15 ans et +, non-scolarisés



41° EPCI francilien sur 63 concernant la part de diplômés du supérieur.

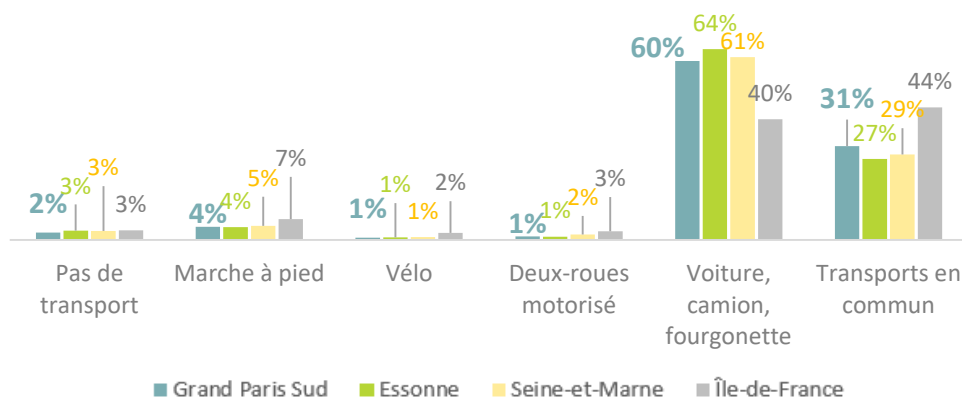
PRÈS D'UN TIERS DES ACTIFS DE GRAND PARIS SUD TRAVAILLENT À PARIS OU EN PETITE COURONNE

>>> Lieu de travail des actifs habitant Grand Paris Sud



Près d'1 actif sur 2 habite et travaille à Grand Paris Sud.
De plus, 31 % des actifs habitant Grand Paris Sud vont travailler à Paris (14 %) ou en petite couronne (17 %).

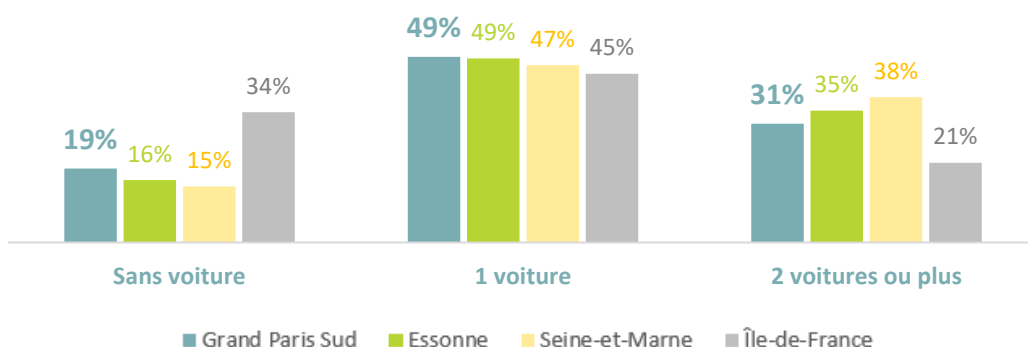
>>> Mode de transport principal des actifs pour aller travailler



60 % des actifs utilisent la voiture pour aller travailler.
Ces parts sont proches des taux constatés en Essonne et en Seine-et-Marne. L'usage plus important des transports en commun par les actifs est directement lié aux échanges avec Paris.

UNE FAIBLE POSSESSION DE VÉHICULES

>>> Possession de véhicules par les ménages



19 % de ménages sans voiture.
Ce taux est supérieur à ce qui est observé en Seine-et-Marne (15 %) et en Essonne (16 %) mais plus faible comparé à l'Île-de-France.

LES EMPLOYÉS UTILISENT TRÈS MAJORITAIREMENT LA VOITURE POUR VENIR TRAVAILLER

>>> Lieu de résidence des personnes occupant un emploi à Grand Paris Sud

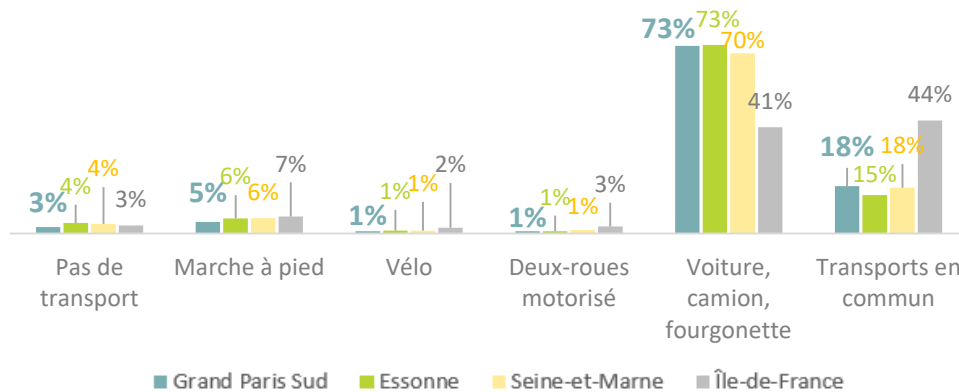


85 % des emplois offerts à Grand Paris Sud sont occupés par des personnes habitant à proximité.

45 % des employés viennent de Grand Paris Sud, 25 % de l'Essonne et 16 % de Seine-et-Marne.

Moins de 10 % des employés viennent de Paris (2 %) ou petite couronne (7 %).

>>> Mode de transport principal des employés pour venir travailler à Grand Paris Sud

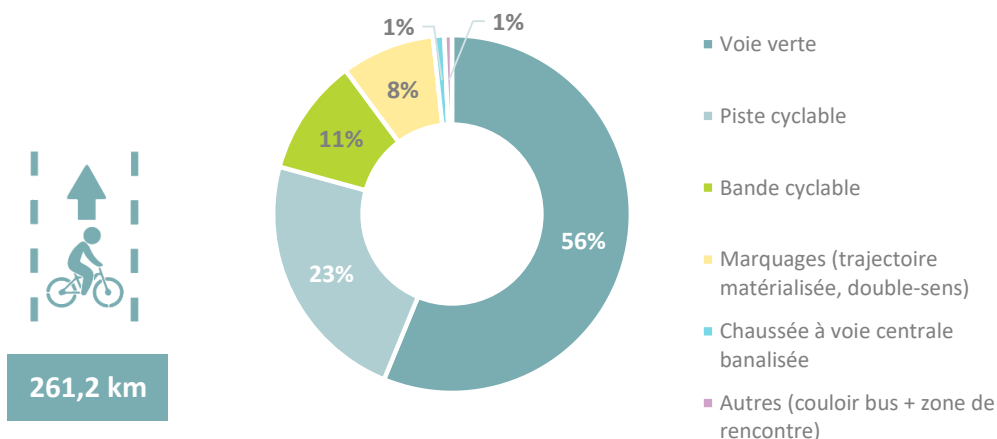


3 employés de Grand Paris Sud sur 4 utilisent la voiture pour venir travailler.

Comme en Essonne et en Seine-et-Marne, les employés du territoire n'utilisent que peu les transports en commun pour venir travailler.

AMÉNAGEMENTS CYCLABLES DU TERRITOIRE

Source : Grand Paris Sud 2022



261 km d'aménagements cyclables sur le territoire.

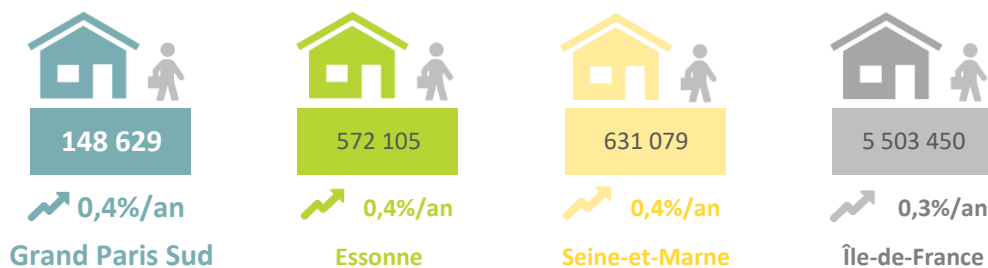
Plus de la moitié sont constituées de voies vertes (mixtes piéton et vélo).

UN NOMBRE D'ACTIFS QUI CROÎT MOINS VITE QUE LA POPULATION

ACTIFS OCCUPÉS HABITANT LE TERRITOIRE

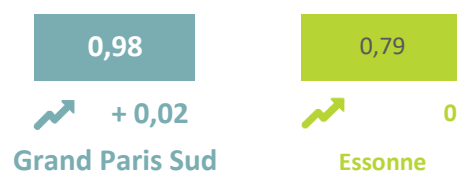
+ 0,4 % d'actifs occupés par an entre 2013 et 2019.
La croissance du nombre d'actifs occupés est similaire à celle des territoires de comparaison.

>>> Nombre d'actifs occupés et évolution entre 2013 - 2019



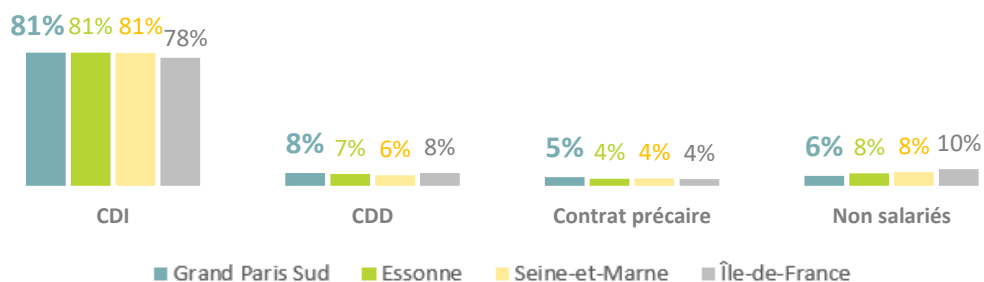
6^e EPCI francilien sur 63 concernant la croissance du taux d'emploi par actif occupé entre 2013 et 2019.

>>> Nombre d'emplois par actif occupé



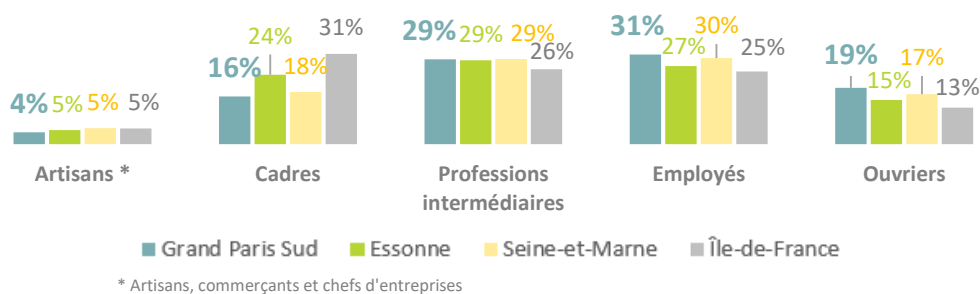
8 actifs sur 10 exercent leur activité en CDI ou en tant que fonctionnaire.
Si cette proportion est conforme à celle observée en Seine-et-Marne et en Essonne, celle des non salariés est moins importante à Grand Paris Sud.

>>> Types de contrat des actifs occupés



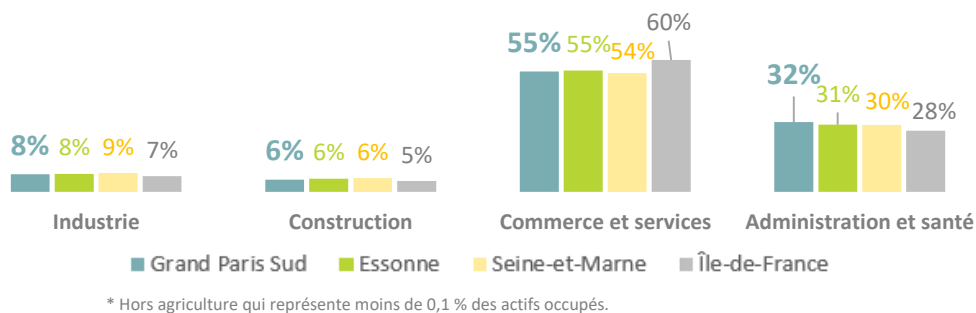
79 % d'employés, d'ouvriers ou de professions intermédiaires.
Inversement, Grand Paris Sud compte moins d'artisans, de commerçants, de chefs d'entreprises et surtout de cadres.

>>> Catégories socio-professionnelles des actifs occupés



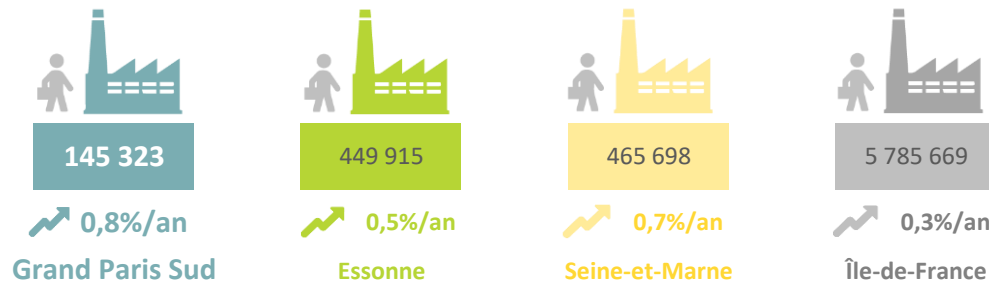
55 % d'actifs employés dans le commerce et services.
Grand Paris Sud en compte autant qu'en Essonne et en Seine-et-Marne. La part de personnes employées dans l'administration et la santé est cependant plus importante à Grand Paris Sud.

>>> Secteurs d'activité des actifs occupés*



LA FORTE CROISSANCE DU NOMBRE D'EMPLOIS TIRE LE TAUX D'EMPLOI VERS LE HAUT

>>> Nombre d'emplois et évolution entre 2013 - 2019

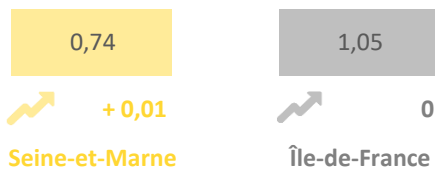


EMPLOIS SUR LE TERRITOIRE

+ 0,8 % d'emplois par an entre 2013 et 2019.

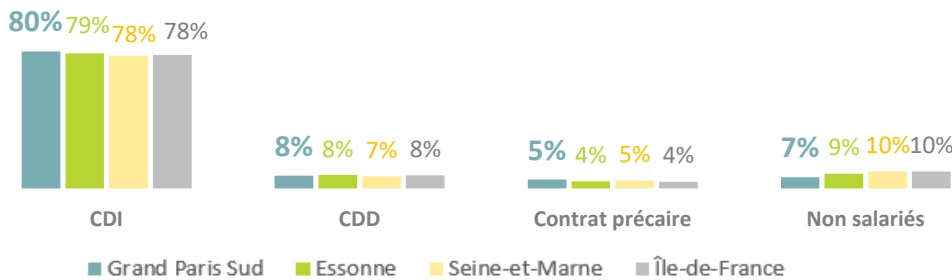
La croissance du nombre d'emplois est plus soutenue à Grand Paris Sud que dans les territoires de comparaison. De ce fait, le taux d'emploi par actif occupé augmente de 0,02 point soit plus que partout ailleurs.

et évolution entre 2013 - 2019



8e EPCI francilien sur 63 concernant la croissance du nombre d'emplois entre 2013 et 2019.

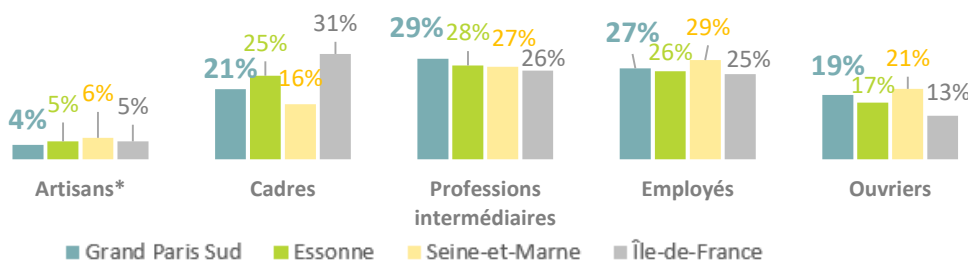
>>> Types de contrat des employés



8 emplois sur 10 sont exercés en CDI ou en tant que fonctionnaire.

Cette proportion est légèrement supérieure à Grand Paris Sud comparée aux autres territoires.

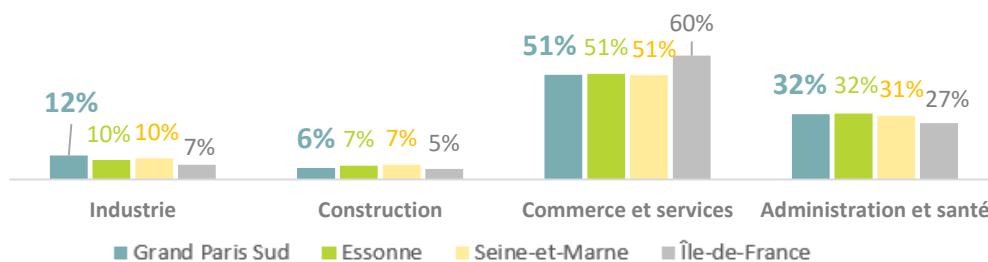
>>> Catégories socio-professionnelles des emplois



29 % des emplois relèvent de professions intermédiaires.

Il s'agit d'un taux supérieur aux autres territoires. D'une manière générale, à l'échelle régionale, les emplois sont plus qualifiés.

>>> Secteurs d'activité des emplois*



12 % des emplois relèvent du secteur de l'industrie.

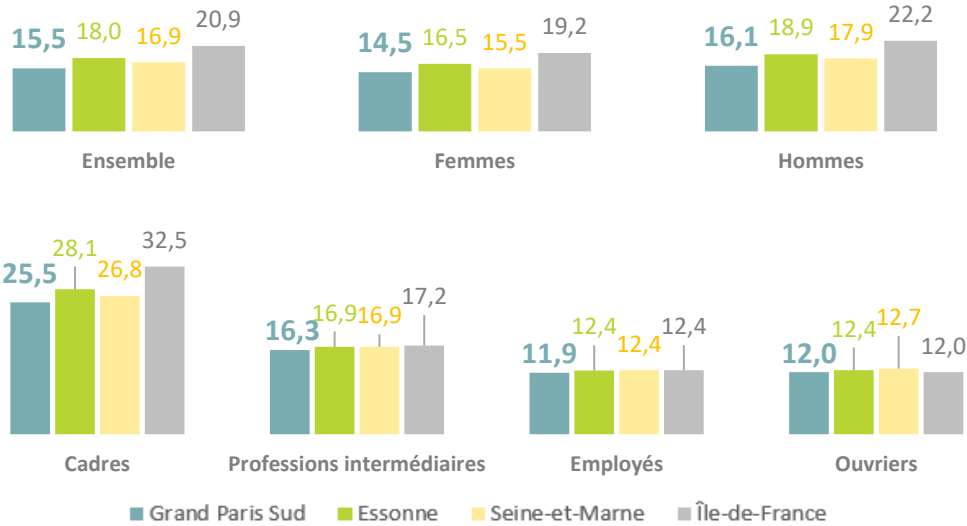
À Grand Paris Sud, le taux d'emploi dans ce secteur est particulièrement élevé par rapport à l'Essonne et à la Seine-et-Marne mais surtout à l'Île-de-France.

* Hors agriculture qui représente moins de 0,1 % des emplois.

UN NIVEAU DE RÉMUNÉRATION PLUS FAIBLE

>>> Salaire net horaire moyen en euros

Source : Insee - Base Tous salariés, fichier salariés au lieu de résidence 2020.



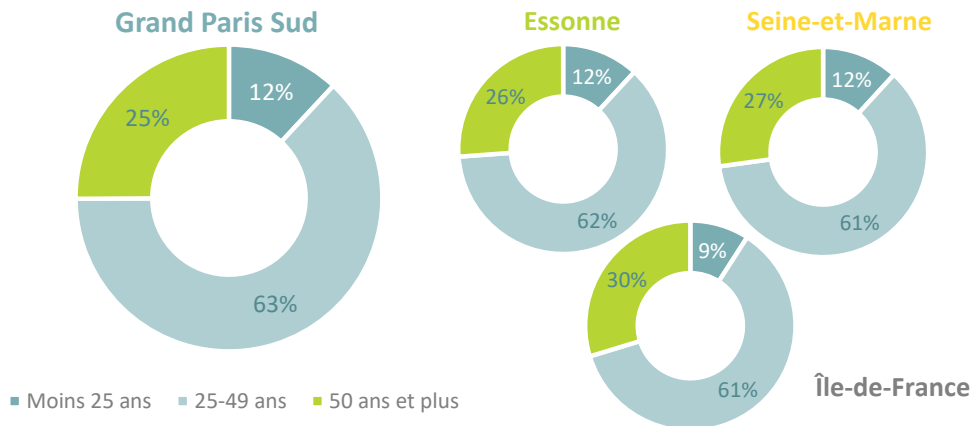
15,5 euros de l'heure en moyenne de salaire net.

Les niveaux de salaire horaire moyen à Grand Paris Sud sont inférieurs à ceux observés en Île-de-France, en Essonne et en Seine-et-Marne, que ce soit pour les hommes ou les femmes. La différence du taux horaire est particulièrement importante pour les cadres, moins bien payés sur le territoire.

DES DEMANDEURS D'EMPLOI PLUS JEUNES ET INSCRITS DEPUIS MOINS LONGTEMPS

>>> Âge des demandeurs d'emploi de catégorie A au 30 juin 2022

Source : Pôle Emploi

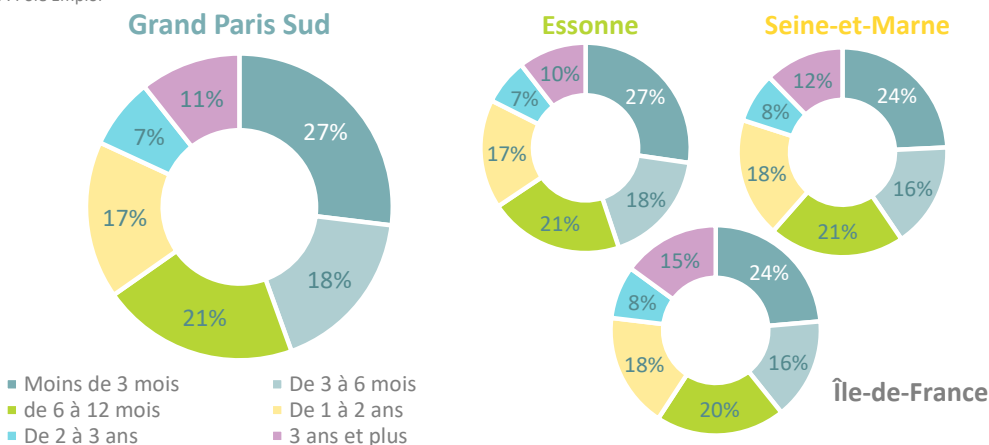


12 % des demandeurs d'emploi ont moins de 25 ans à Grand Paris Sud.

D'une manière générale, les demandeurs d'emploi y sont plus jeunes (moins de 50 ans et plus).

>>> Ancienneté d'inscription des chômeurs de catégorie A au 30 juin 2022

Source : Pôle Emploi



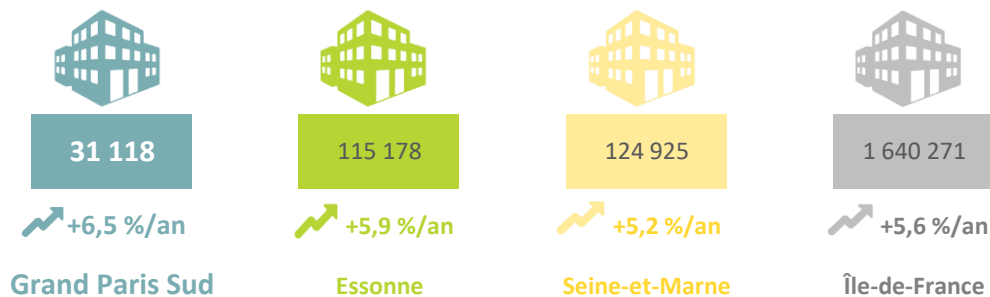
66 % des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi depuis moins d'un an.

Ils sont autant en proportion que les Essonnais mais plus nombreux que les Seine-et-marnais et les Franciliens.

UNE ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS IMPORTANTE DUE AUX ENTREPRISES INDIVIDUELLES

>>> Nombre d'établissements au 31/12/2020 et évolution entre 2014 - 2020

Source : Répertoire des entreprises et des établissements (REE)

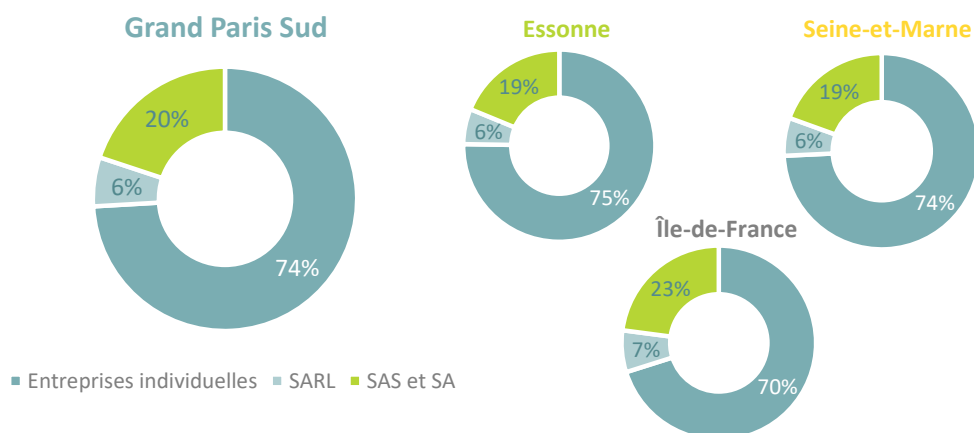


+ 6,5 % d'établissements par an entre 2014 et 2020.

Une évolution bien supérieure à Grand Paris Sud comparée à celle observée en Île-de-France, en Essonne et en Seine-et-Marne.

>>> Statut juridique des établissements créés en 2020

Source : Répertoire des entreprises et des établissements (REE)

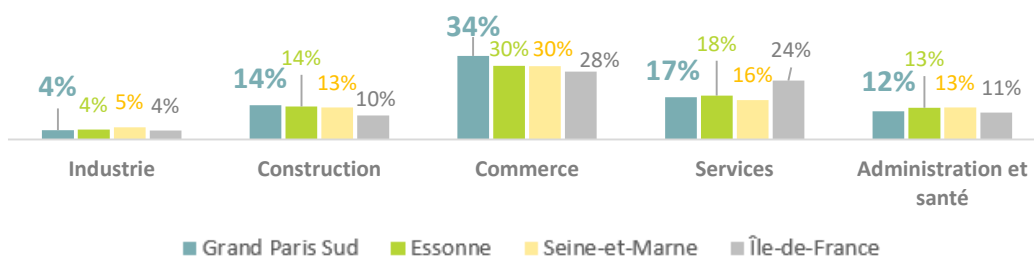


74 % d'entreprises individuelles parmi les créations en 2020.

Ce taux est légèrement inférieur en Île-de-France au profit de SAS et de SA principalement.

>>> Principaux secteurs d'activité des établissements en 2020

Source : Répertoire des entreprises et des établissements (REE)



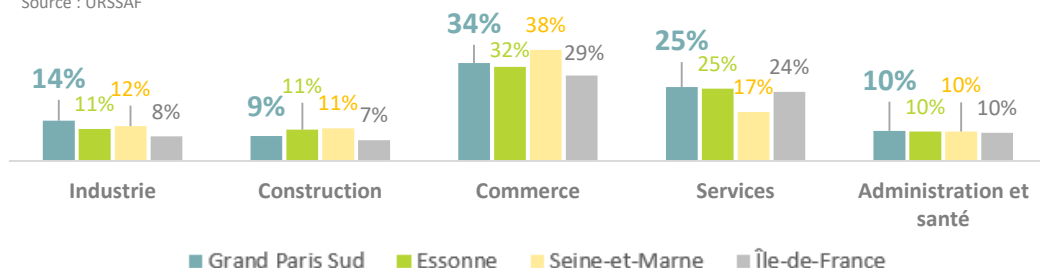
Le commerce, principal secteur d'activité et d'emploi.

Il représente un peu plus du tiers des établissements et des salariés de Grand Paris Sud en 2020.

La part d'établissements dans le secteur de l'industrie est faible comme ailleurs en Île-de-France mais représente proportionnellement une part importante d'emplois (14 %). Inversement, le nombre d'établissements de la construction est important pour une faible part du nombre de salariés.

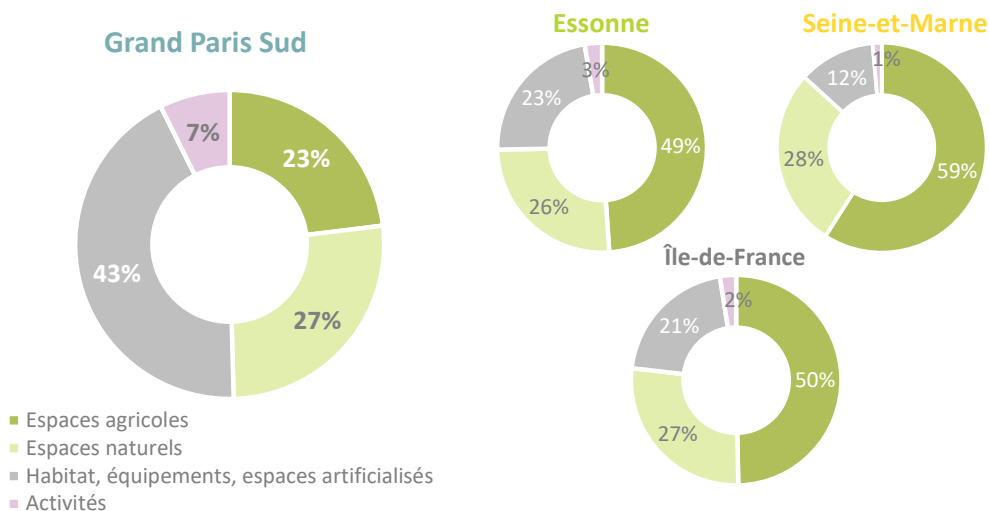
>>> Part du nombre de salariés des principaux secteurs d'activité des établissements en 2020

Source : URSSAF



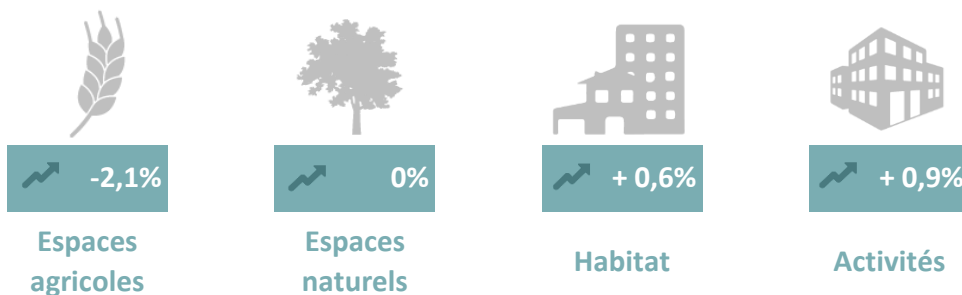
LA MOITIÉ DU TERRITOIRE CONSTITUÉ D'ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

>>> Occupation du sol en 2021



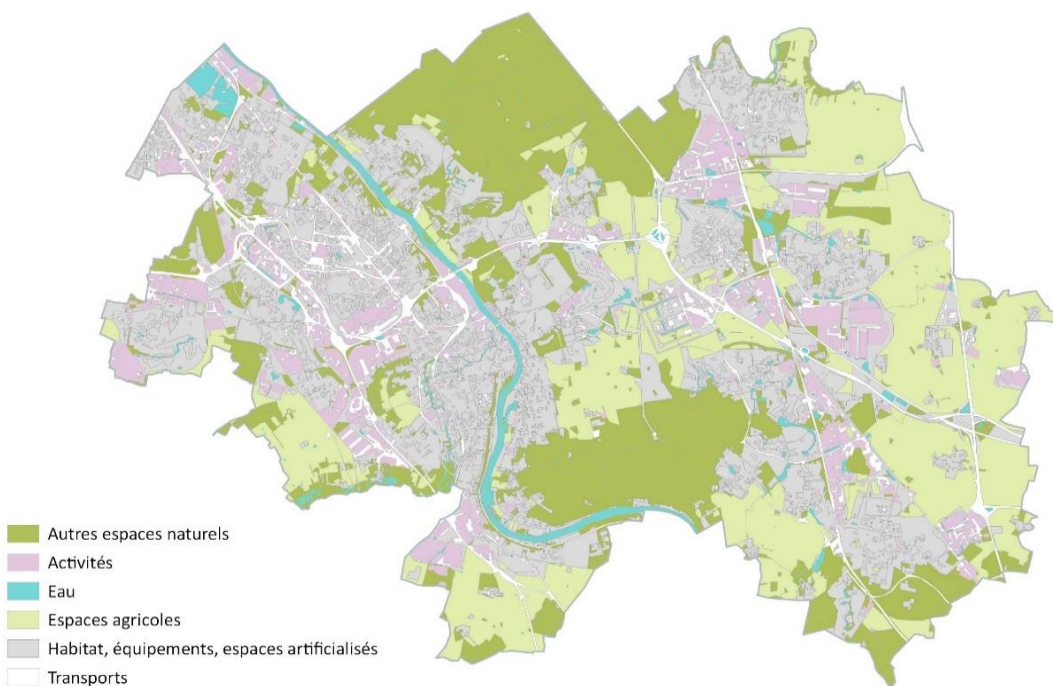
50 % d'espaces naturels et agricoles en 2021. (forêts, milieux semi-naturels, espaces agricoles, eau). La moitié des 222,2 km² de surface du territoire de Grand Paris Sud est donc occupée par un environnement naturel.

>>> Évolution de l'occupation du sol entre 2012 et 2021



- 2,1 % d'espaces agricoles entre 2012 et 2021. Cette baisse se fait principalement au profit des surfaces liées aux activités (+ 0,9 %) et à l'habitat (+ 0,6 %).

>>> Occupation du sol en 2021

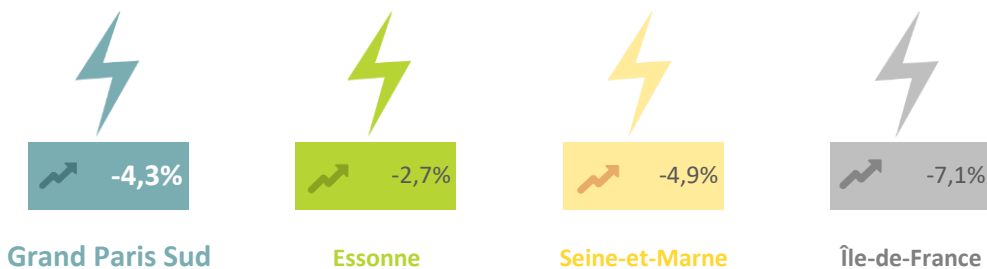


222,2 km² de surface totale à Grand Paris Sud.

Source : Réseau d'observation statistique de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre en Île-de-France (ROSE)

UNE LÉGÈRE BAISSÉ DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES ET DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

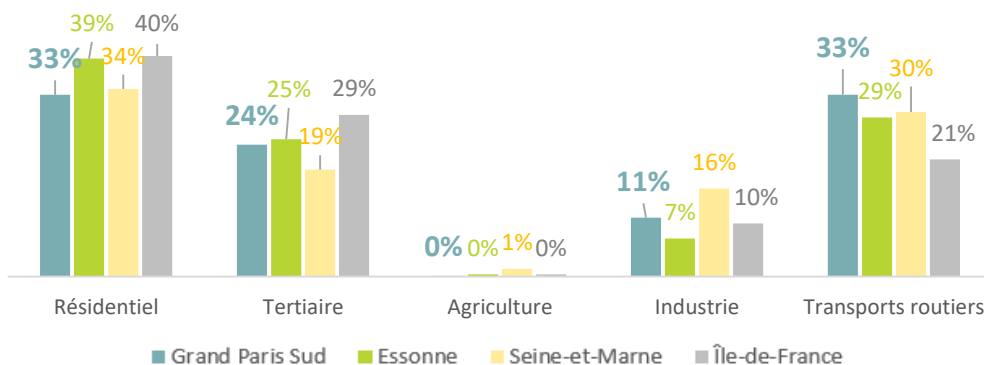
>>> Évolution de la consommation énergétique entre 2012 et 2019



- 4,3 % d'énergie consommés entre 2012 et 2019.

Une baisse moins importante qu'en Île-de-France mais proche de celle constatée en Seine-et-Marne, principalement due aux secteurs de l'industrie et des transports routiers.

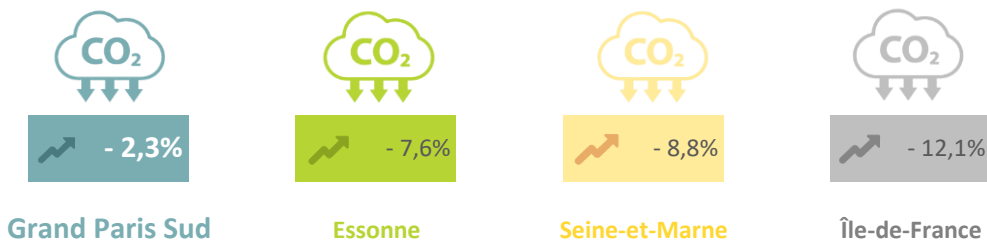
>>> Répartition de la consommation énergétique par secteur en 2019



Les 2/3 de la consommation énergétique proviennent des secteurs résidentiel et du transport routier.

L'industrie n'en représente que 11 %.

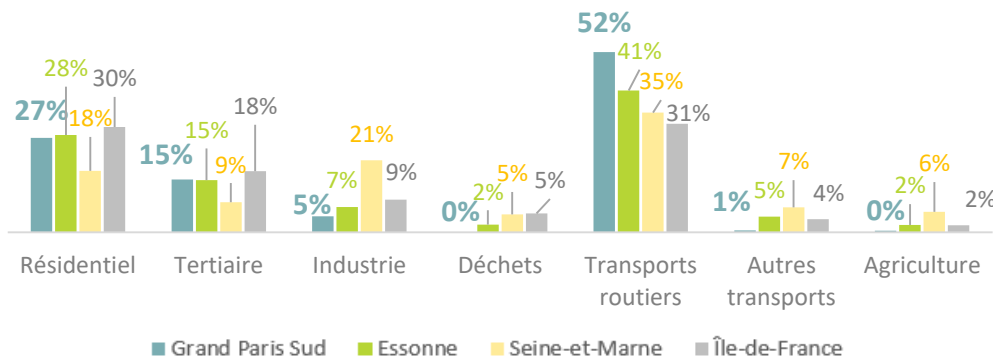
>>> Évolution des émissions de gaz à effet de serre entre 2012 et 2019



- 2,3 % d'émissions de gaz à effet de serre entre 2012 et 2019.

La baisse des émissions de gaz à effet de serre est sensiblement moins importante à Grand Paris Sud que sur les territoires de comparaison.

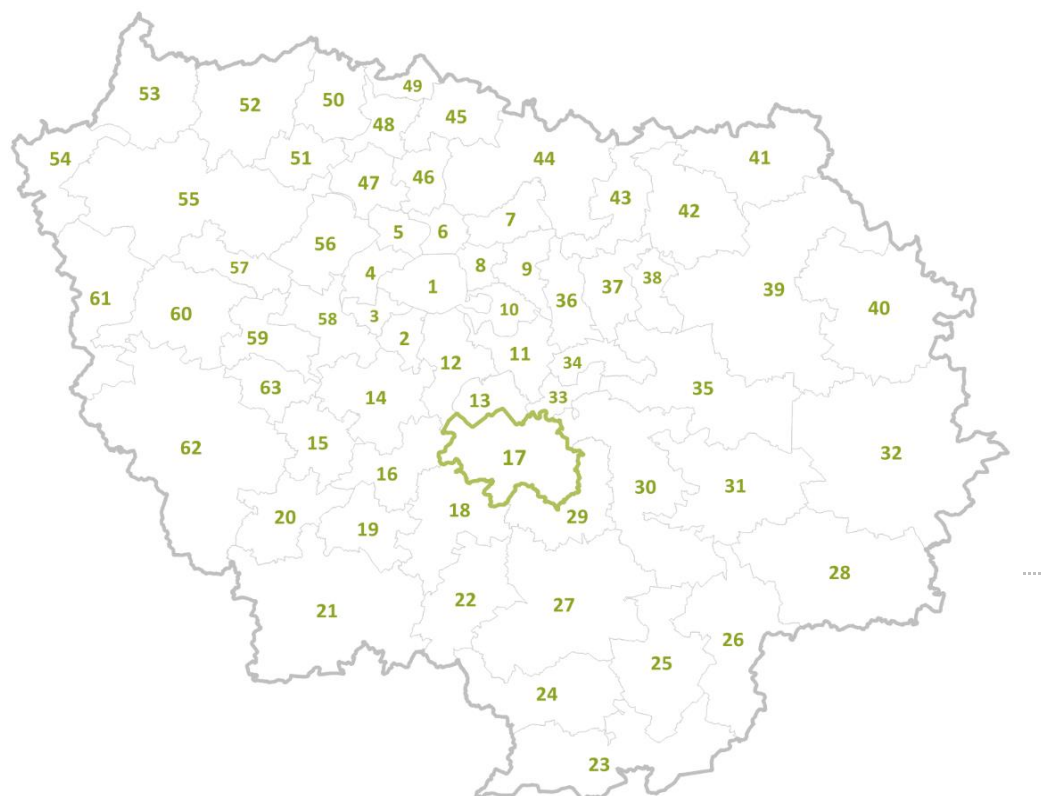
>>> Répartition des émissions de gaz à effet de serre par secteur en 2019



52 % des émissions de gaz à effet de serre sont dues aux transports routiers.

À Grand Paris Sud, la part des émissions dues à ce secteur est nettement supérieure à celle des autres territoires de comparaison.

>>> Localisation des Établissements publics de coopération intercommunaux franciliens



- | | | | |
|----|---|----|---|
| 1 | Ville de Paris | 33 | CC l'Orée de la Brie |
| 2 | EPT Vallée Sud Grand Paris | 34 | CC Les Portes Briardes entre Villes et Forêts |
| 3 | EPT Grand Paris Seine Ouest | 35 | CC Val Briard |
| 4 | EPT Paris Ouest La Defense | 36 | CA Paris - Vallée de la Marne |
| 5 | EPT Boucle Nord de Seine | 37 | CA Marne et Gondoire |
| 6 | EPT Plaine Commune | 38 | CA Val d'Europe Agglomération |
| 7 | EPT Paris Terres d'Envol | 39 | CA Coulommiers Pays de Brie |
| 8 | EPT Est Ensemble | 40 | CC des Deux Morin |
| 9 | EPT Grand Paris - Grand Est | 41 | CC du Pays de l'Ourcq |
| 10 | EPT Paris-Est-Marne et Bois | 42 | CA du Pays de Meaux |
| 11 | EPT Grand Paris Sud Est Avenir | 43 | CC Plaines et Monts de France |
| 12 | EPT Grand-Orly Seine Bièvre | 44 | CA Roissy Pays de France |
| 13 | CA Val d'Yerres Val de Seine | 45 | CC Carnelle Pays-De-France |
| 14 | CA Paris-Saclay | 46 | CA Plaine Vallée |
| 15 | CC du Pays de Limours (CCPL) | 47 | CA Val Parisis |
| 16 | CA Coeur d'Essonne Agglomération | 48 | CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts |
| 17 | CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart | 49 | CC du Haut Val d'Oise |
| 18 | CC du Val d'Essonne (CCVE) | 50 | CC Sausseron Impressionnistes |
| 19 | CC Entre Juine et Renarde (CCEJR) | 51 | CA de Cergy-Pontoise |
| 20 | CC Le Dourdannais en Hurepoix (CCDH) | 52 | CC Vexin Centre |
| 21 | CA Étampois Sud-Essonnes (CESE) | 53 | CC du Vexin-Val de Seine |
| 22 | CC des Deux Vallées | 54 | CC Les Portes de l'Île-de-France |
| 23 | CC Gatinais Val de Loing | 55 | CU Grand Paris Seine et Oise |
| 24 | CC Pays de Nemours | 56 | CA Saint-Germain Boucles de Seine |
| 25 | CC Moret Seine et Loing | 57 | CC Gally Mauldre |
| 26 | CC Pays de Montereau | 58 | CA Versailles Grand Parc (C.A.V.G.P.) |
| 27 | CA du Pays de Fontainebleau | 59 | CA de Saint-Quentin-en-Yvelines |
| 28 | CC Bassée-Montois | 60 | CC Coeur d'Yvelines |
| 29 | CA Melun Val de Seine | 61 | CC du Pays Houdanais (C.C.P.H.) |
| 30 | CC Brie des Rivières et Châteaux | 62 | CA Rambouillet Territoires |
| 31 | CC Brie Nangissienne | 63 | CC de la Haute Vallée de Chevreuse |
| 32 | CC du Provenois | | |

DÉMOGRAPHIE



>>> Recensement de la population

Le recensement permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution. Tous les ans, il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques.

Depuis 2004, il repose sur une collecte annuelle d'informations et est fondé sur des estimations alors qu'il était auparavant exhaustif et organisé tous les huit ou neuf ans. En conséquence, tous les habitants ne sont plus recensés la même année :

- les communes de moins de 10 000 habitants recensent l'ensemble de leur population une année sur cinq, à raison d'un cinquième des communes chaque année,
- les communes de 10 000 habitants ou plus effectuent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon de 8 % d'adresses.

Au bout de cinq ans, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % environ de la population des communes de 10 000 habitants et plus sont pris en compte.

Aujourd'hui, la société évolue rapidement et pour mieux comprendre ses mouvements, le recensement a changé de rythme : grâce à cette nouvelle méthode, des informations régulières et récentes sont produites chaque année :

- les données sur les populations légales sont mises en ligne fin décembre de l'année N+2,
- les résultats détaillés du recensement de l'année N sont, eux, disponibles en juin de l'année N+3.



>>> Population municipale/totale

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur la commune (dont étudiants, détenus, sans abris, nomades). C'est la population utilisée à des fins statistiques.

La population totale est égale à la somme de la population municipale et de la population comptée à part, comprenant les personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur la commune. Elle est la population légale à laquelle les textes législatifs ou réglementaires font référence.



>>> Solde naturel

Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès au cours d'une période.



>>> Solde migratoire

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties en cours d'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.



>>> Indice de jeunesse

L'indice de jeunesse correspond au nombre de jeunes de 0 à 19 ans divisé par celui des personnes de 60 ans et plus.



>>> Migrations résidentielles

Les migrations résidentielles sont les changements de lieu de résidence. La résidence antérieure est déclarée 1 an auparavant.



>>> Population active

La population active regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs. Ne font pas partie de la population active les personnes qui, bien que s'étant déclarées au chômage, précisent qu'elles ne recherchent pas d'emploi.

Depuis 2004, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Une part de l'évolution, depuis 1999, de la population active ayant un emploi peut être liée à ce changement. En outre, les militaires du contingent, tant que ce statut existait, constituaient, par convention, une catégorie à part de la population active.



>>> Population inactive

Parmi les inactifs, on peut notamment distinguer les élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés, les retraités ou préretraités, les femmes ou hommes au foyer.

SOCIAL



>>> Revenu disponible médian des ménages

Le revenu disponible correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la «déclaration des revenus», abondé des revenus sociaux et déduction faite des impôts.

Le revenu disponible par unité de consommation (UC) est le revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation qui le composent.

Par convention, le nombre d'unités de consommation d'un « ménage fiscal » est évalué de la manière suivante :

- le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation,
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5,
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3.

Cette échelle d'équivalence est utilisée couramment par l'INSEE et Eurostat pour étudier les revenus ainsi exprimés par «équivalent adulte».

La médiane du revenu disponible par unité de consommation partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui déclare un revenu disponible par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu disponible par UC supérieur. Cet indicateur permet donc de mesurer le niveau central des revenus par UC au sein d'une zone.

10 %/90 % >>> Décile

Le premier décile de revenus correspond au revenu maximal des 10 % de personnes les plus pauvres de la population. Le neuvième décile de revenus correspond au revenu minimal des 10 % de personnes les plus riches de la population.



>>> Rapport interdécile

Le rapport interdécile permet de mettre en évidence les disparités de revenus au sein de la population d'un territoire. Il est l'écart de niveau de vie entre les plus aisés (9^e décile) et les plus modestes (1^{er} décile).



>>> Taux de pauvreté

Le taux de pauvreté correspond à la part de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de 60 % du niveau de vie médian de France métropolitaine. On calcule également un taux de pauvreté au seuil de 50 % et un taux de pauvreté au seuil de 40 %.



>>> Part des ménages fiscaux imposés

La part des ménages fiscaux imposés est le pourcentage des « ménages fiscaux » qui ont un impôt à acquitter au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP).



>>> Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)

Depuis la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine de 2014, la politique de la ville se décline par l'intermédiaire des contrats de ville, qui détaillent un programme d'intervention au bénéfice des QPV. Ces QPV ont été définis par l'État selon la méthode du carroyage, permettant de dessiner les périmètres où le revenu médian des habitants était le plus faible.



>>> Données carroyées

FILOSOFI permet de disposer d'un nombre de données restreint, dont le nombre de ménages pauvres, à une échelle territoriale fine : le carreau de 200 m de côté. Ce niveau rend l'identification de poches de pauvreté possible.



>>> Allocataires CAF

Les allocataires sont les responsables de dossiers de prestations délivrées par la Caisse d'allocations familiales (CAF).



>>> Prestations CAF

Sans conditions pour l'allocation familiale de base et sous condition de ressources pour les autres prestations, la CAF délivre trois principaux types d'allocations :

- les allocations familiales,
- les allocations logement,
- les allocations de solidarité.



>>> Allocataires aux revenus fragiles

Les revenus sont qualifiés de fragiles s'ils sont supérieurs au seuil de bas revenus grâce aux prestations versées par la CAF.

SANTÉ



>>> Complémentaire santé solidaire (CSS)

Aide pour payer les dépenses de santé selon une limite de ressources à ne pas dépasser.



>>> Affection de longue durée (ALD)

L'affection de longue durée (ALD) concerne une maladie dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessite un traitement prolongé.

LOGEMENT



>>> Catégories de logements

Les logements sont répartis en quatre catégories :

- les résidences principales : logements occupés de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes, qui constituent un ménage. Il y a ainsi égalité entre le nombre de résidences principales et le nombre de ménages,
 - les logements occasionnels : logements ou pièces indépendantes utilisés occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille),
- La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir ; c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées.
- les résidences secondaires : logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances, y compris les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques,
 - les logements vacants : logements inoccupés se trouvant dans l'un des cas suivants :
 - . proposé à la vente, à la location,
 - . déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation,
 - . en attente de règlement de succession,
 - . conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés,
 - . gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple : un logement très vétuste, ...).



>>> Statut d'occupation du logement

Le statut d'occupation du logement définit les situations juridiques des ménages concernant l'occupation de leur résidence principale. On distingue trois statuts principaux :

- le statut de propriétaire s'applique aux ménages propriétaires, copropriétaires et accédant à la propriété,
- le statut de locataire ou sous-locataire s'applique aux ménages acquittant un loyer, quel que soit le type de logement qu'ils occupent (logement loué vide ou loué meublé, chambre d'hôtel s'il s'agit de la résidence principale du ménage),
- le statut de logé gratuitement s'applique aux ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne paient pas de loyer (exemple : personnes logées gratuitement chez des parents, des amis, leur employeur, ...).

Remarque :

Depuis 2004, avec le recensement rénové, les ménages usufruitiers de leur résidence principale (suite à une donation-partage par exemple) sont considérés comme propriétaires. Ils étaient considérés comme logés gratuitement dans les recensements précédents.



>>> Ménages

Un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les marinières, les sans-abris et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, ...) sont considérées comme vivant hors ménage.



>>> Loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU)

L'article 55 de la loi SRU précise les logements devant être comptabilisés dans le cadre des obligations légales des communes (logements ordinaires, logements foyers entre autres). Ce décompte diffère de celui réalisé dans le cadre du recensement.



>>> Résidences suroccupées

Le concept de suroccupation repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement. Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'« occupation normale », fondée sur :

- une pièce de séjour pour le ménage,
- une pièce pour chaque personne de référence de chaque famille occupant le logement,
- une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus.

et pour les célibataires de moins de 19 ans :

- une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans,
- sinon, une pièce par enfant.

Les studios occupés par une personne sont exclus du champ. Un logement est considéré suroccupé dès lors qu'il lui manque au moins une pièce au regard du ménage qui l'occupe.

ÉDUCATION ET FORMATION

REP >>> Réseau d'éducation prioritaire (REP)

La politique d'éducation prioritaire vise à réduire les écarts de réussite entre les élèves scolarisés en éducation prioritaire et ceux qui ne le sont pas. Les enseignants y bénéficient de conditions particulières d'exercice permettant notamment de développer et faciliter le travail collectif et la formation continue.

La politique d'éducation prioritaire se fonde sur une carte des réseaux composés d'un collège et des écoles du secteur accueillant le même public.

Deux types de réseaux ont été identifiés : les REP+ qui concernent les quartiers ou les secteurs isolés connaissant les plus grandes concentrations de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur la réussite scolaire et les REP plus mixtes socialement mais rencontrant des difficultés sociales plus significatives que celles des collèges et écoles situés hors de l'éducation prioritaire.

MOBILITÉ



>>> Aménagement cyclable

Une piste cyclable est un aménagement en site propre exclusivement réservé aux cyclistes, à l'écart (et donc protégé) du trafic automobile. Elle peut être unidirectionnelle ou bidirectionnelle. Elle est séparée de la chaussée générale et du trottoir par un élément physique dont les dimensions varient en fonction du contexte.

Une bande cyclable est une voie de circulation unidirectionnelle exclusivement réservée aux cyclistes, située sur une chaussée à plusieurs voies, dont plusieurs voies dédiées à la circulation automobile. Elle est matérialisée par un marquage au sol (ligne continue ou discontinue) sur la chaussée, qui peut être complétée par des pictogrammes vélos blancs et des flèches.

Une voie verte est un aménagement réservé aux déplacements non motorisés : vélos, piétons, rollers et parfois cavaliers (seulement si un panneau représentant un cavalier est ajouté au panneau indiquant la voie verte), ce qui la différencie d'une piste cyclable.

Une chaussée à voie centrale banalisée est une chaussée étroite sans marquage axial dont les lignes de rive sont rapprochées de son axe. Les véhicules motorisés circulent sur une voie centrale bidirectionnelle et les cyclistes sur la partie revêtue de l'accotement appelée rive.

EMPLOI



>>> Emploi et activité

Au recensement, les personnes actives ayant un emploi peuvent être comptées à leur lieu de résidence ou à leur lieu de travail.

Au lieu de résidence, on parle de population active ayant un emploi.

Au lieu de travail, on parle d'emploi au lieu de travail ou plus brièvement d'emploi.



>>> Demandeurs d'emploi

Il existe cinq catégories de demandeurs d'emploi définies par Pôle Emploi. Les demandeurs d'emploi sont regroupés en fonction du type d'emploi occupé. Ainsi :

- la catégorie A regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi,
- la catégorie B regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois),
- la catégorie C regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois),
- la catégorie D regroupe les demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi,
- la catégorie E regroupe les demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

ÉTABLISSEMENTS ÉCONOMIQUES



>>> SIRENE (Système Informatisé du Répertoire National des Entreprises et des Etablissements)

Le répertoire SIRENE dont la gestion a été confiée à l'INSEE, enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité, situés en métropole, dans les DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion) et à Saint-Pierre-et-Miquelon. Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées.



>>> Entreprise / Établissement

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique...

ENVIRONNEMENT



>>> Mode d'occupation des sols

Le Mode d'occupation du sol (MOS) est un inventaire numérique de l'occupation du sol de l'Île-de-France. Réalisé à partir de photos aériennes, d'une résolution de 15 cm en 2018, qui couvrent l'ensemble du territoire régional. Pour le constituer, l'Institut Paris Région associe photo-interprétation et données géographiques externes.



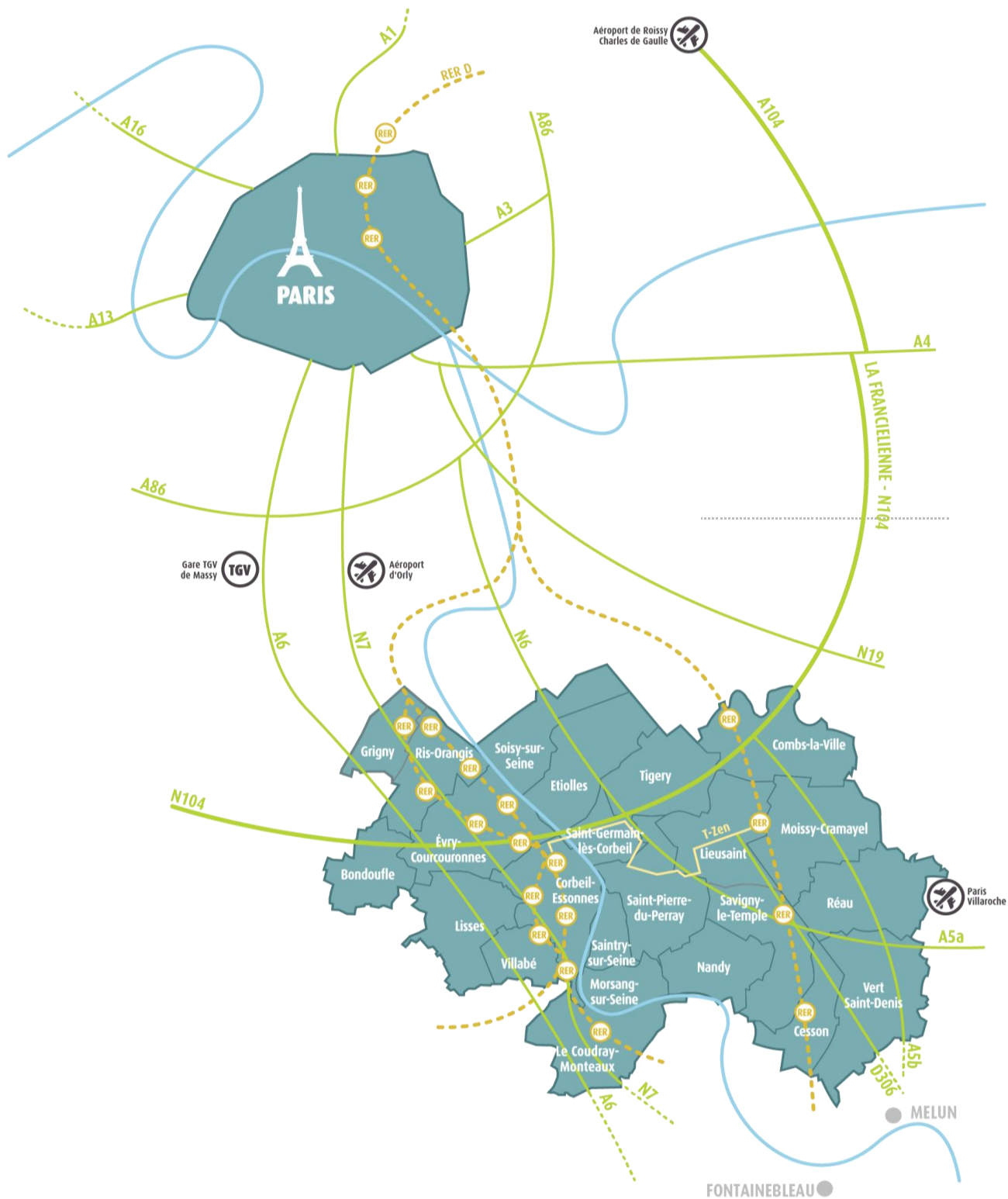
>>> Consommation énergétique

Les consommations présentées sont des consommations d'énergie finales et à climat normal (corrigées des variations climatiques) pour permettre de constater l'évolution au fil des années. Ce bilan exclut les consommations électriques du transport ferroviaire et les consommations de produits pétroliers du transport aérien.



>>> Emissions de Gaz à effet de serre

Les émissions de GES présentées comptabilisent les scopes 1 et 2, c'est-à-dire les émissions énergétiques directes et indirectes (liées à la consommation d'énergie). Les émissions indirectes (scope 3) ne sont pas comptabilisées.



Grand Paris Sud, 500 place des Champs-Élysées, 91 054 Évry-Courcouronnes

© Grand Paris Sud 2023



Observatoire territorial



pôle SIG

// Direction de la prospective, de l'observation territoriale et du SIG // mars 2023



observatoire@grandparissud.fr



grandparissud.fr